RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

SOCIETE GENERALE
Assurances

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice 2023

SOCIETE GENERALE
Assurances

SOMMAIRE

1 – CHIFFRES CLÉS À FIN 2023 4

2 – ACTIVITÉ ET MODÈLE D'AFFAIRES 6

3 – STRATÉGIE ET GOUVERNANCE RSE 12

4 – UN INVESTISSEUR RESPONSABLE 20

5 – UN ASSUREUR RESPONSABLE 34

6 – UNE ENTREPRISE ET UN EMPLOYEUR RESPONSABLE 40

7 – ANNEXES 50

AVERTISSEMENTS 70

INTRODUCTION

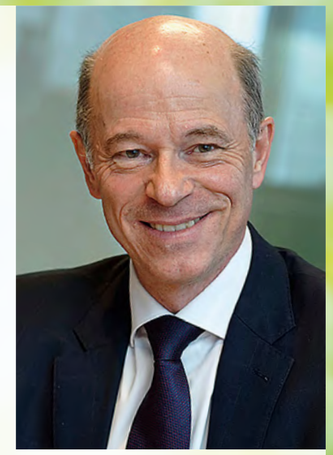

« Société Générale Assurances s'est fixé comme objectif d'être un investisseur, un assureur et un employeur responsable. Ces 3 axes interdépendants s'inscrivent pleinement dans la stratégie RSE du groupe Société Générale et structurent toute notre action RSE. »

PHILIPPE PERRET
Directeur général de Société Générale Assurances

Le rapport de performance extra-financière vise à répondre aux obligations d'information portées notamment par le règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR – *cf.* tableau de correspondance en annexe).

Il a également pour objectif de décrire la façon dont les enjeux de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) sont pris en compte par Société Générale Assurances, et notamment la relation entre le modèle d'affaires de l'entreprise, les principaux risques extra-financiers qui en découlent, et les politiques mises en œuvre pour les prévenir et les atténuer. Il décrit aussi la façon dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement et les diligences mises en œuvre pour limiter les incidences négatives de ces décisions en termes de durabilité.

Enfin, il s'efforce de présenter les informations recommandées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD)(1) sur l'intégration des enjeux climatiques dans l'activité d'investissement, notamment en termes de gouvernance, de stratégie, et de gestion des risques (*cf.* tableau de correspondance en annexe).

Pour les entités françaises, les informations à publier au titre de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019 sont présentées dans des documents distincts, les « Rapports ESG – transition énergétique », sous le format défini par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

Revue par un vérificateur indépendant

EY & Associés, en qualité d'organisme tiers indépendant, a mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de ce rapport aux dispositions réglementaires applicables et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »). Le rapport de vérification est disponible en annexes.

Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments collectés, EY & Associés n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que le rapport de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

(1) Stratégie Climat, Gouvernance climat, Gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles.

1 – CHIFFRES CLÉS À FIN 2023

CHIFFRES CLÉS

14,9 Md EUR
CHIFFRE D'AFFAIRES

136 Md EUR
ENCOURS

358 M EUR
RÉSULTAT*

2 Md EUR
SYNERGIES INTRA-GROUPE au 31/12/2023

21 %
COEFFICIENT D'EXPLOITATION

8
PAYS

3 300
COLLABORATEURS

15 M
CLIENTS

23 M
CONTRATS GÉRÉS

*Contribution au résultat net part du groupe Société Générale.

INVESTISSEUR RESPONSABLE

3,3 Md EUR immobilier à certification environnementale.

6,2 Md EUR d'encours verts dans l'actif général(1).

-66 % (*vs* 2018) empreinte CO_2 du portefeuille investissement(2).

Des engagements concrets en faveur de la finance durable.

- Désengagement total du secteur du charbon thermique.
- -30 % d'empreinte carbone du portefeuille entre 2018 et 2025.
- -80 % d'exposition au secteur de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz (« *upstream* ») entre 2020 et 2030 (-50 % entre 2020 et 2025).
- Doublement des encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025.

ASSUREUR RESPONSABLE

22,9 Md EUR de supports financiers durables (unités de compte).

Plus de **1 300** supports financiers durables dont **34 %** de fonds labelisés ISR, Greenfin ou Finansol.

0,81 % taux de réclamation en France.

ENTREPRISE ET EMPLOYEUR RESPONSABLE

142 nouveaux alternants.

94/100 Index égalité F/H.

108 032 h de formation dispensées pour le développement des collaborateurs.

99 % des collaborateurs formés à la RSE(3).

Mise à disposition de **3j/an/collaborateur** pour intervenir auprès d'associations.

(1) Périmètre Societe Générale Assurances en France ; donnée calculée en valeur boursière.
(2) Périmètre Societé Générale Assurances–périmètre d'analyse S&P Trucost : scope 1 et 2.
(3) En France.

2 – ACTIVITÉ ET MODÈLE D'AFFAIRES

2.1 – PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

Présent en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie et dans 7 pays à l'international, Société Générale Assurances propose une offre de produits complète sur deux grands segments d'activité que sont l'assurance vie épargne et la protection afin de répondre aux besoins de ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

ÉPARGNE

ASSURANCE VIE ÉPARGNE
- Assurance vie
- Capitalisation

ÉPARGNE RETRAITE
- Retraite individuelle
- Retraite entreprises
- Rentes

PROTECTION

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE
- Assurance temporaire décès
- Assurance obsèques
- Assurance dépendance
- Assurance accidents de la vie

ASSURANCE DOMMAGES
- Assurance automobile
- Assurance multirisques habitation
- Assurance multirisques des professionnels
- Assurance responsabilité des dirigeants
- Assurance mobiles/tablettes

ASSURANCE SANTÉ
- Assurance santé individuelle
- Assurance santé collective
- Assurance santé des professionnels

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

ASSURANCE RISQUES DIVERS
- Assurance protection juridique
- Assurance perte d'emploi
- Assurance des moyens de paiement
- Assurance des pertes pécuniaires
- Assurance cyber-risques

Société Générale Assurances distribue ses produits :
- en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale (banque de détail, banque privée et services financiers), en France et à l'international ;
- en développant des accords de partenariats avec des acteurs extérieurs (plates-formes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques privées, plate-formes internet, etc.).

PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

ASSURANCE VIE ÉPARGNE

CHIFFRE D'AFFAIRES
en milliards d'euros

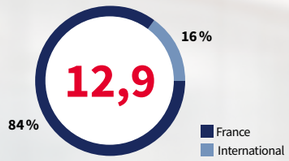

ENCOURS
en milliards d'euros

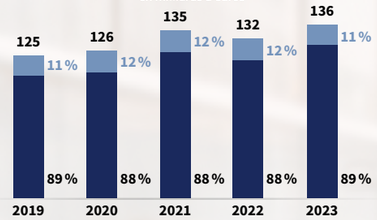

UNITÉS DE COMPTE
dans les encours d'assurance vie épargne à fin 2023

38 %

PROTECTION

CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE DOMMAGES
en millions d'euros

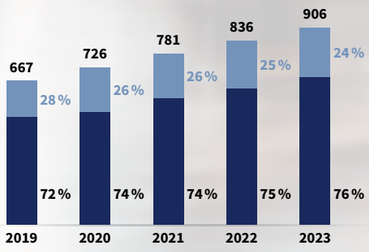

CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVOYANCE
en millions d'euros

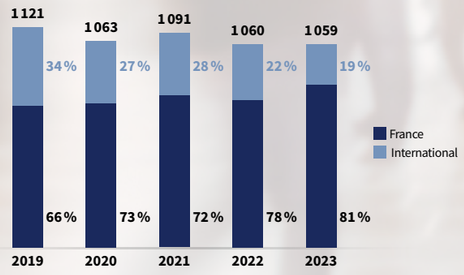

ALLOCATION D'ACTIFS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES EN FRANCE (HORS UNITÉS DE COMPTE)

ALLOCATION D'ACTIFS

ACTIFS OBLIGATAIRES
dans les actifs sous gestion

74 %

94 Md EUR
D'ACTIFS SOUS GESTION

ACTIFS OBLIGATAIRES
notés au moins AA

49 %

PORTEFEUILLE PAR TYPE D'ACTIF

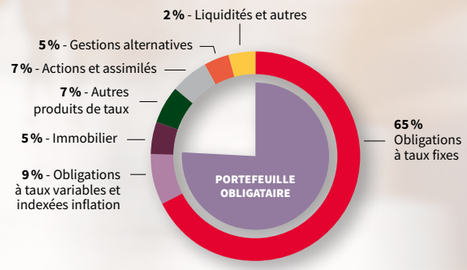

PORTEFEUILLE PAR NOTATION

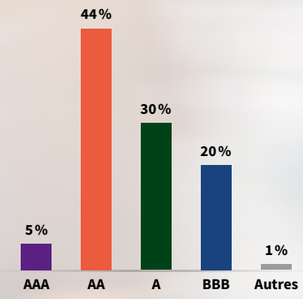

PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

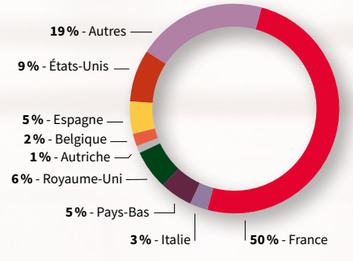

PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR TYPE DE CONTREPARTIE

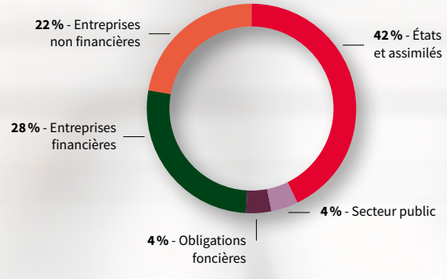

2.2 – MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

En complément de la performance économique, nous cherchons à créer et à partager durablement de la valeur avec nos parties prenantes et à apporter une contribution à la société. Notre modèle d'affaires repose sur nos engagements et les valeurs du groupe Société Générale : esprit d'équipe, innovation, responsabilité et engagement.

NOS ENGAGEMENTS

INVESTISSEUR RESPONSABLE

ASSUREUR RESPONSABLE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

NOS RESSOURCES

DE SOLIDES FONDATIONS FINANCIÈRES

Un ratio de solvabilité **supérieur à 220 %**

Un *rating* Standard & Poor's relevé à **A-** pour Sogécap

UNE STRATÉGIE QUI S'APPUIE SUR 2 PILIERS COMPLÉMENTAIRES

Un modèle de **bancassurance intégrée** en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale

Des **partenaires** de distribution externes

15 M de clients

136 Md EUR d'encours en assurance vie épargne

1 965 M EUR de primes brutes en protection

DES EXPERTISES ET DES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES DE POINTE

3 300 collaborateurs

Une présence dans **8** pays

58 % de femmes dans l'effectif

NOS MÉTIERS

CRÉATION DE SOLUTIONS D'ASSURANCES

Marketing, actuariat, data science

PARTENARIATS DE DISTRIBUTION

Coopération au sein du groupe Société Générale et partenaires externes (CGPI, courtiers…)

INVESTISSEUR FINANCIER

Gestion actif-passif, expertise des marchés financiers

RELATION CLIENT

Service clients, versements des prestations

NOTRE VALEUR AJOUTÉE POUR NOS PARTIES PRENANTES

POUR NOS CLIENTS

Une gamme complète de solutions en assurance vie épargne, épargne retraite et protection récompensée par **37** labels

3,31 % de taux de rendement moyen servi sur le support en euros de Sogécap au titre de 2023

7,2 % de réserves financières pour Sogécap

7,8 % de performance moyenne des unités de compte

+ 44 : indicateur de recommandation client (NPS) en France à chaud pour 2023

23 M de contrats gérés

1,4 M d'appels clients traités

18,7 % des contrats Auto et Habitation vendus en digital

28 % des contrats vendus via les Centres de Relation Clients

POUR NOS COLLABORATEURS

94/100 : index d'égalité femmes-hommes

108 000 heures de formations dispensées

1 300 collaborateurs formés à la Fresque du Climat

110 collaboratrices accompagnées dans le cadre d'un programme de mentorat

3 jours par an pour agir dans des projets solidaires

POUR NOS ACTIONNAIRES

358 M EUR : résultat net

2 Md EUR : synergies intra-groupe

19 % RONE *(Return on Normative Equity)*

14,9 Md EUR : chiffre d'affaires

POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

5 engagements

Tobacco-Free-Finance Pledge
Principles for Responsible Investment
Finance for Biodiversity Pledge
Montreal Carbon Pledge
Net-Zero Asset Owner Alliance

6,2 Md EUR d'encours d'actifs verts

3 – STRATÉGIE ET GOUVERNANCE RSE

« À travers la poursuite de notre programme RSE by Design, nous intégrons les enjeux RSE au sein de toutes nos activités et processus. »

Daniel Jost – Secrétaire général de Société Générale Assurances

3.1 – STRATÉGIE RSE

L'ambition RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) est intégrée dans la stratégie de Société Générale Assurances. L'entreprise s'est fixée comme objectif d'être **un assureur, un investisseur et un employeur responsable**. Ces 3 axes interdépendants structurent toute l'action RSE de l'entreprise et sont alignés avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD ; *cf.* annexes).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ONU)

1. ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.

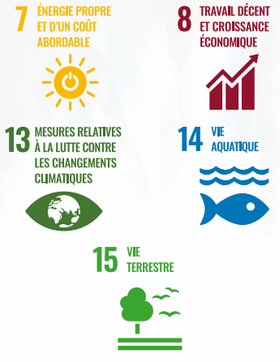

2. ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE

L'enjeu est de proposer des produits tenant compte des problématiques sociétales et environnementales, et encourageant les comportements responsables des assurés.

3. ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Société Générale Assurances porte une attention particulière au développement de ses collaborateurs qui passe notamment par la formation, la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité et de l'inclusion. Cet engagement se traduit également par un fonctionnement moins consommateur de ressources et une réduction des émissions de carbone pour compte propre.

UNE AMBITION TRANSFORMANTE : ÊTRE UNE ENTREPRISE « RSE BY DESIGN »

En complément de ces 3 axes, Société Générale Assurances a lancé depuis 2020 le programme « **RSE by Design** » dont l'objectif est de faire évoluer les modes de fonctionnement de l'entreprise afin **d'intégrer « nativement » et systématiquement la RSE au sein de toutes ses activités et processus.**

L'ambition est de faire de la RSE un élément constitutif de la culture d'entreprise de Société Générale Assurances et une réalité mise en œuvre au quotidien par tous les collaborateurs.

Des **plans d'actions** ont été définis de façon collaborative par plus de **70 collaborateurs volontaires**, issus de tous les métiers et de toutes les géographies, dans 5 domaines prioritaires : la création de produits, la relation client, l'informatique, les ressources humaines, et les investissements.

Ces plans d'actions ont déjà contribué à transformer certains processus de façon concrète, par exemple :

- **Un questionnaire RSE, évaluant notamment l'écoresponsabilité et l'accessibilité numérique, est désormais systématiquement renseigné lors du lancement de tout projet informatique.**
- **Un référentiel RSE a été déployé pour accompagner les équipes en charge de la création des produits. Ce référentiel permet d'évaluer les caractéristiques RSE des produits, notamment concernant la promotion des comportements responsables et préventifs, l'accessibilité des offres pour les personnes souffrant de handicap, ou encore le niveau de transparence des garanties.**

Les actions développées dans le cadre du programme « RSE by Design » sont identifiées dans le document par le logo suivant :

À NOTER : La Marocaine Vie, a reçu en février 2024 le **Prix de l'Innovation RSE** à l'occasion de la **2e édition des Trophées de l'Assurance du Maroc et d'Afrique**, pour son déploiement actif entre 2022 et 2023 du programme « RSE by Design ».

3.2 – GOUVERNANCE RSE

Société Générale Assurances met en œuvre une gouvernance dédiée afin d'intégrer la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans les processus de décisions et les processus opérationnels.

3.2.1 Organisation et gouvernance

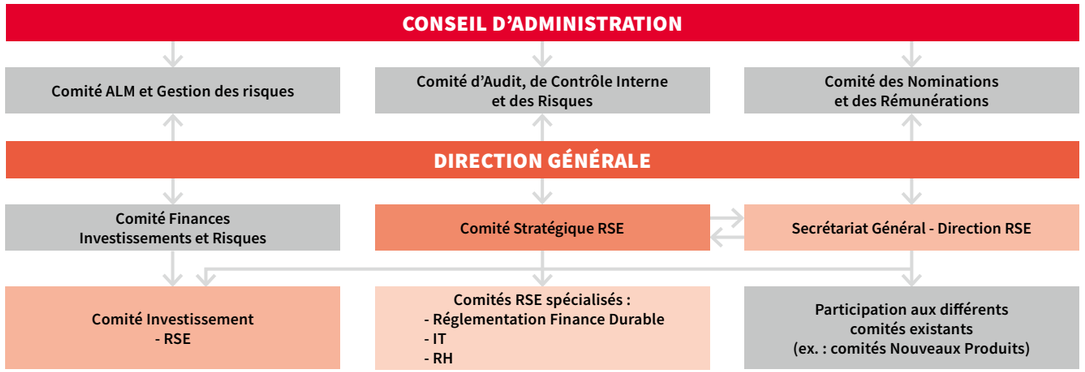

Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques, qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale. Il est assisté par :

- le **Comité ALM et gestion des risques**, qui suit les grandes orientations de la politique de placement, de la gestion actif/passif et des risques (dont les risques climatiques) ;
- le **Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques** (CACIR), notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui a notamment pour mission d'examiner la pratique de rémunération de la société pour la Direction générale et les dirigeants effectifs.

La **direction RSE**, rattachée au Secrétaire général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et supports concernés) ;
- d'identifier les principaux risques extra-financiers (en lien avec la direction des risques et la direction du contrôle interne) et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

Le **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur général de Société Générale Assurances, se réunit au moins 6 fois par an et a pour mission de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action.

Le Comité Investissement – RSE, présidé par le Directeur général Délégué en charge des Finances, des Investissements et des Risques, réunit au moins 6 fois par an la direction des investissements, la direction des risques et la direction RSE, et est plus particulièrement chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les investissements.

Les travaux du Comité Investissement – RSE alimentent le **Comité Finance Investissements et Risques**, rattaché à la Direction Générale et qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d'actifs et des limites d'investissement.

Enfin, des comités spécialisés permettent de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE dans des domaines spécifiques :

- Le **Comité Réglementation Finance Durable**, présidé par le Secrétaire général, réunit au moins 6 fois par an la direction juridique, la direction de la conformité, la direction des investissements, la direction des risques, les directions métiers et la direction RSE. Il a pour mission de piloter opérationnellement la mise en œuvre des obligations réglementaires liées à la finance durable ;
- Le **Comité de pilotage IT RSE**, sponsorisé par le directeur du pôle Ressources (membre du comité exécutif de Société Générale Assurances) et le directeur RSE, réunit 6 fois par an les directions du Système d'information et le service des Achats(1). Ce comité pilote la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les systèmes d'information et les achats ;
- Le **Comité Ressources Humaines RSE**, qui réunit au moins 6 fois par an la direction des Ressources Humaines et la direction RSE, et qui pilote la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les ressources humaines.

(1) D'autres directions ou services peuvent également être amenées à participer à ce comité.

3.2.2 Inclusion de la RSE dans les politiques de rémunération

Conformément aux principes de rémunération du groupe Société Générale, la politique de rémunération de Société Générale Assurances promeut une gestion des risques saine et prudente, y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

La rémunération des membres du Comité Exécutif de Société Générale Assurances est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs (communs à tous les membres du Comité Exécutif), parmi lesquels figurent des objectifs en termes de RSE.

Le groupe Société Générale et Société Générale Assurances ont décidé d'aller plus loin dès 2023 et d'intégrer formellement la RSE dans l'évaluation des performances d'un cercle élargi de managers[1] (membres du comité de direction et collaborateurs « N-1 » de ces derniers). **En 2023, tous ces managers devront obligatoirement disposer d'au moins un objectif opérationnel lié à la RSE.** Cet objectif a été évalué en fin d'année et pris en compte dans les décisions de rémunération individuelle.

Par ailleurs, l'évaluation des performances de chaque collaborateur de Société Générale Assurances intègre une évaluation des comportements en termes de conformité avec les réglementations applicables et les règles internes.

Enfin, l'intégration de **deux indicateurs spécifiques à la RSE dans l'accord d'intéressement** de l'entreprise a permis de lier l'atteinte des objectifs RSE à la rémunération financière de tous les collaborateurs (l'un des indicateurs concerne la réduction de l'exposition du portefeuille d'actifs aux énergies fossiles ; l'autre la réalisation par tous les collaborateurs de Société Générale Assurances en France d'au moins une formation sur le thème de la RSE par an[2]).

3.3 – GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET DE DURABILITÉ

3.3.1 Profil de risques de Société Générale Assurances

L'activité assurance vie épargne **étant prédominante** dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances (81 % du chiffre d'affaires en 2023), les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements d'assurance constituent l'exposition la plus significative.

Au sein de ces risques de marché, Société Générale Assurances est sensible aux variations des taux d'intérêt, des marchés actions et des *spreads* de crédit[3]. En lien avec l'activité d'assurance vie épargne, le risque de rachats est également significatif et lié aux risques précédemment cités. Enfin, dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée au risque de souscription dans le cadre de l'activité de Protection.

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques extra-financiers, et notamment aux risques climatiques, découle de ce profil de risques.

3.3.2 Focus sur l'exposition de Société Générale Assurances aux risques climatiques

Les risques associés au changement climatique sont généralement catégorisés en trois familles :

- **les risques physiques**, qui correspondent à l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité (par exemple : perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ; augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;
- **les risques de transition**, qui correspondent à l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsqu'elles sont mal anticipées ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES) ;
- **les risques de contentieux ou de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux.

(1) Les membres du Comité Exécutif sont également concernés par ces objectifs.
(2) En 2023, 99 % des collaborateurs en France ont réalisé au moins une formation sur la RSE.
(3) Écart de taux actuariel entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'état théorique qui aurait les mêmes flux financiers.

Exposition aux risques physiques

En assurance vie épargne, la structure des actifs gérés par Société Générale Assurances, majoritairement émis par des États et des entreprises **modérément sensibles aux risques climatiques** (pays européens, secteur des services financiers), les rendent peu exposés aux risques physiques[1].

En protection, Société Générale Assurances est exposée aux risques physiques. Les événements climatiques exceptionnels qui ont marqué 2023 et affecté tout le marché ont notamment pesé sur la sinistralité en assurance habitation. Toutefois, le régime de couverture des catastrophes naturelles permet une mutualisation à l'échelle du marché sur ces risques, réduisant ainsi l'exposition spécifique du groupe Société Générale Assurances. Par ailleurs, les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS[2]) et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Exposition aux risques de transition

Le portefeuille d'actifs de Société Générale Assurances apparaît **modérément exposé au risque de transition** du fait d'une faible exposition au secteur des énergies fossiles et aux « actifs échoués »[3] (ou « *stranded assets* »), due notamment à la stratégie climat et à la politique d'investissement (*cf.* partie 4).

Une analyse de S&P Trucost montre en effet que l'exposition du portefeuille aux revenus liés aux énergies fossiles (extraction et production d'énergie) est de **0,85 %.**

3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers

Approche méthodologique

La cartographie des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances[4] a été mise à jour en 2023. La méthodologie a évolué pour s'aligner avec les meilleurs pratiques du marché.

L'analyse est effectuée en 5 étapes principales :

1. identifier les facteurs de risques qui sont (ou qui seraient susceptibles d'être) significatifs compte tenu des activités et des expositions de Société Générale Assurances,
2. identifier les canaux de transmission par lesquels ces facteurs de risques pourraient affecter l'entreprise (perte de revenus, coûts, atteintes à la réputation, etc.),
3. évaluer l'importance relative de ces facteurs de risques (en s'appuyant sur des approches qualitatives et quantitatives si disponibles) avant prise en compte des dispositifs de contrôle,
4. identifier les dispositifs de contrôle et d'atténuation en place pour réduire l'exposition de l'entreprise à ces facteurs de risque le cas échéant,
5. évaluer les risques résiduels pour Société Générale Assurances (après prise en compte des dispositifs de contrôle).

L'analyse est effectuée pour les 3 grandes activités de Société Générale Assurances (assurance vie épargne, assurance dommages et prévoyance) et selon les 3 axes d'analyse suivants[5] :

- risques en matière environnementale (notamment changement climatique et perte de biodiversité),
- risques en matière sociale,
- risques liés à la qualité de gouvernance.

Les risques sont notamment évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort), de leur probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain), de leur horizon de temps (court ou long terme), et de leurs caractéristiques (court ou long terme, actuel ou émergent, exogène ou endogène).

L'analyse a été réalisée par la direction RSE, la direction des risques et la direction du contrôle interne en s'appuyant sur les différents exercices d'évaluation des risques réalisés au sein de l'entreprise (notamment l'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité et la cartographie des risques opérationnels) et sur l'analyse quantitative des risques physiques et de transition des actifs du fonds général réalisée par S&P Trucost.

(1) Une analyse réalisée par S&P Trucost évalue les pertes possibles liées au risque physique à moins de 4 % de la valeur du portefeuille de Société Générale Assurances analysé.
(2) Ou ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).
(3) Actifs risquant de devenir obsolètes ou de perdre de la valeur avant leur amortissement complet en raison de l'impact des changements liés à la transition énergétique. Plusieurs facteurs peuvent conduire à la dévalorisation de ces actifs : évolutions de la réglementation, limitation de l'utilisation des combustibles fossiles, taxation du carbone, etc.
(4) Risques liés aux décisions et aux actions d'ASSU (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).
(5) *cf.* décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.

Synthèse des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	INDICATEURS	CHAP.
RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE			
Risques de transition			
Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre ou portant atteinte à la biodiversité (par ex. : huile de palme).	• Politique d'investissement. • Stratégie climat. • Adaptation de l'offre de produits d'assurance.	• Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs. • Trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs.	**4.**
Risques de contentieux ou de responsabilité			
Risque de contentieux ou de litiges liés au non-respect de la réglementation en matière de finance durable (art. 29 de la loi Energie Climat, Directives européennes SFDR et taxonomie, etc.).	• Politique et gouvernance RSE. • Politique d'investissement.	• Rapports réglementaires. • Évaluation ESG et carbone du portefeuille d'actifs.	**3.** **4.**
Risque de contentieux ou de litiges lié aux impacts environnementaux des activités de l'entreprise (investissements, produits, compte propre).	• Politique de contrôle de la conformité. • Programme de réduction des émissions carbone pour compte propre.	• Bilan carbone pour compte propre.	**6.1**
Risque de réputation lié aux impacts environnementaux des activités de l'entreprise (investissements, produits,			**4.** **5.1** **6.1**
RISQUES EN MATIÈRE SOCIALE			
Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients. (offres responsables et solidaires, modes de commercialisation innovants, nouveaux modes de mobilité, économie circulaire, etc.). Baisse de l'attractivité et risque d'attrition.	• Procédure de gouvernance et surveillance des produits. • Adaptation de l'offre de produits d'assurance.	• Mesure de la satisfaction client. • Réclamations clients.	**5.1** **5.2**
Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des **évolutions sociétales ou à des controverses liées à la responsabilité sociale** des entreprises .	• Politique d'investissement.	• Évaluation ESG du portefeuille d'actifs.	**4.4**
Risque de contentieux ou de litiges liés au non-respect de la réglementation RSE dans ses aspects sociaux (diversité, égalité H/F…).	• Politique et procédures RH.	• Amendes régulateur (€). • Dysfonctionnements de conformité.	**6.3**
RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ DE GOUVERNANCE			
Non-respect de la réglementation ou du Code de conduite en matière de : corruption, blanchiment et financement du terrorisme, protection des données personnelles.	• Politiques de lutte contre la corruption. • Politiques de sécurité financière. • Code conduite interne.	• Nombre de collaborateurs formés. • Amendes régulateur (€). • Dysfonctionnements de conformité.	**6.5**

3.3.4 Gestion des risques extra-financiers et des risques en matière de durabilité[1]

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE (*cf.* partie 3.2) et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;
- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les indicateurs clés relatifs à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE
Politique du risque d'investissement	Politique de contrôle interne
Politique du risque ALM	Politique de vérification de la conformité
Politique du risque de souscription	Politique de sous-traitance
Politique du risque de provisionnement	Politique d'honorabilité et de compétences
Politique du risque de réassurance	
Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation	
Politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) (Processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité)	

En complément, les risques de durabilité font désormais l'objet d'**une analyse d'environnement** (« ***business environment scan*** ») **et d'une étude de matérialité** réalisées annuellement par la direction des risques et la direction RSE.

(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.

4 – UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances accompagne la transition énergétique et contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au fil des ans, l'entreprise a pris des engagements concrets et chiffrés pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. Ces engagements continueront d'être renforcés, la plupart étant déjà atteints.

Société Générale Assurances évalue constamment l'impact ESG et carbone de ses investissements et leur alignement avec les objectifs des Accords de Paris. Les impacts et dépendances à la biodiversité sont aussi calculés.

Cette année l'entreprise a renforcé ses investissements relatifs au climat et à la biodiversité.

« En tant qu'investisseur institutionnel, nous agissons en faveur de la transition énergétique et contribuons à la lutte contre le réchauffement climatique via notre politique d'investissement et avons pris des engagements concrets et mesurables sur le sujet. »

MAI NGUYEN, Finance, Investissements et Risques

4.1 – UN INVESTISSEUR IMPLIQUÉ DANS LA PROMOTION D'UNE FINANCE PLUS DURABLE

Depuis plusieurs années, Société Générale Assurances s'implique activement dans des initiatives visant à promouvoir une finance plus durable et une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d'investissement.

TOBACCO FREE PORTFOLIOS
Signature du **Tobacco-Free Finance Pledge** (politique d'investissement sans tabac)

PRI Principles for Responsible Investment
Signature des **Principles for Responsible Investment** (cadre pour l'intégration de l'ESG dans les politiques d'investissement)

Finance for Biodiversity Pledge
Signature du **Finance for Biodiversity** (intégration des enjeux de la biodiversité dans les investissements)

2019 — **2020** — **2021** — **2022** — **2023**

PRI Montreal PLEDGE
Signature du **Montreal Carbon Pledge** (mesure de l'empreinte carbone du portefeuille)

THE NET-ZERO ASSET OWNER ALLIANCE
Adhésion à la **Net-Zero Asset Owner Alliance** (objectif de neutralité carbone du portefeuille d'ici 2050)

CDP DISCLOSURE INSIGHT ACTION
Adhésion au **Carbon Disclosure Project** (mesure et gestion de l'impact environnemental des investissements)

4.2 – DES ENGAGEMENTS CONCRETS

4.2.1 Agir concrètement en faveur du climat et de la biodiversité

Conformément aux engagements du groupe Société Générale et aux initiatives de la Place de Paris, Société Générale Assurances a pris des engagements concrets et publics pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.
Société Générale Assurances s'est ainsi engagée **à aligner son portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris** et à atteindre **la neutralité carbone sur ce périmètre d'ici 2050.**

Afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle de cette ambition, l'entreprise s'est fixée les objectifs chiffrés suivants :

- **se désengager totalement du secteur du charbon thermique** selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris : au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde ;
- **réduire l'empreinte carbone** de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises de **30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018 ;**
- réduire son exposition globale au secteur de **l'exploration et de la production du pétrole et du gaz (« *upstream* »).** L'objectif de réduction, précédemment de -20 % entre 2020 et 2025, a été renforcé pour être porté à -80 % d'exposition globale entre 2020 et 2030, avec un objectif intermédiaire de -50 % entre 2020 et 2025 ;
- **doubler ses encours d'actifs « verts »** entre 2020 et 2025.

Fin 2023, l'entreprise est bien positionnée pour atteindre tous ses objectifs :

Taux d'atteinte des objectifs climatiques	Statut au 31/12/2022	Statut au 31/12/2023	Commentaires
	Exposition au secteur(1)		**Le désengagement se déroule conformément au calendrier prévu.** L'exposition correspond aux encours détenus dans des entreprises ayant une partie de leur activité liée au charbon. Pour rappel (*cf.* partie 4.3), l'entreprise exclut notamment tous les investissements directs dans : • les entreprises ayant des revenus provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique ; • les producteurs d'énergie n'ayant pas pris d'engagement public de sortie du charbon thermique d'ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde).
Se désengager totalement du secteur du charbon thermique d'ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde)	**1 %**	**1 %**	
	Réduction de l'exposition depuis 2020(2)		**La réduction de l'exposition se déroule conformément au calendrier prévu.** La réduction de l'exposition constatée en 2023 est due notamment à la cession de titres d'entreprises liées au secteur du pétrole et du gaz.
Réduire de **80 %** entre 2020 et 2030 l'exposition globale au secteur de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz (« *upstream* »), avec un objectif intermédiaire de **-50 %** entre 2020 et 2025	**- 22 %**	**- 40 %**	
	Réduction de l'empreinte depuis 2018(3)		**L'objectif est atteint(4).** Ce recul, qui va au-delà de l'objectif fixé à 2025, s'explique notamment par : • les exclusions mises en place, notamment sur les énergies fossiles (*cf.* partie 4.3) ; • une politique d'investissement volontariste consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone ; • la baisse générale de l'empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.
Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises de **30 %** à l'horizon 2025 par rapport à 2018	**- 54 %**	**- 66 %**	
	Progression des encours depuis 2020(5)		
Doubler les encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025	**+ 66 %** (valeur boursière) **+ 80 %** (valeur bilan)	**+ 121 %** (valeur boursière) **+ 120 %** (valeur bilan)	**L'objectif 2025 a été atteint(6)** (*cf.* détails en partie 4.2.2).

(1) Actifs détenus en direct ; périmètre Société Générale Assurances ; donnée calculée en valeur boursière ; exposition calculée à partir de l'outil *Sustainalytics* et de la liste GCEL d'Urgewald.
(2) Actifs détenus en direct ; périmètre Société Générale Assurances France, représentant 97 % du total des encours de Société Générale Assurances ; donnée calculée en valeur bilan ; exposition « *upstream* » (exploration et production) calculée à partir de la liste GOGEL d'Urgewald.
(3) Périmètre Société Générale Assurances ; donnée calculée en valeur boursière ; donnée calculée par S&P Trucost. Conformément au protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance, l'objectif a été déterminé sur le périmètre scope 1 + scope 2.
(4) De nouveaux objectifs de réduction à l'horizon 2030 seront fixés d'ici fin 2024 pour les portefeuilles actions, obligations d'entreprises et immobilier détenu en direct.
(5) Actifs détenus en direct ; périmètre Société Générale Assurances France.
(6) De nouveaux objectifs à l'horizon 2030 seront fixés d'ici mi-2025.

4.2.2 Financer la transition énergétique

Société Générale Assurances joue un rôle actif dans le développement des investissements durables et positifs.

Des encours d'actifs « verts » en forte augmentation depuis 2020

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances a pour ambition de financer la transition énergétique.

L'objectif que s'est fixée Société Générale Assurances est de doubler ses encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025. Cet objectif a été atteint dès 2023 puisque le total des encours « verts » s'élevait à **6,2 Md EUR en valeur boursière** (**+121 %** par rapport à 2020) et à **5,9 Md EUR en valeur bilan** (**+120 %** par rapport à 2020) à fin 2023.

Ces encours apparaissent donc en forte hausse par rapport à fin 2022, que ce soit en valeur bilan (+1,1 Md EUR) ou en valeur boursière (+1,5 Md EUR). Cette évolution s'explique principalement par l'achat en 2023 d'obligations vertes (+519 M EUR) et de fonds actions à thématiques climat (+512 M EUR) et par un effet marché favorable sur l'exercice.

Les encours d'actifs « verts » sont composés :

- d'obligations vertes (ou « *green bonds* ») : 2 006 M EUR ;
- de fonds thématiques climat et transition énergétique (fonds labellisés ou assimilés) : 346 M EUR ;
- d'investissements en direct dans des infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables : 404 M EUR ;
- de dette privée infrastructure : 135 M EUR ;
- de fonds actions à thématique climat : 2 565 M EUR ;
- de fonds obligataires à thématique climat : 638 M EUR ;
- du fonds de place « Ambition Climat » : 65 M EUR.

ENCOURS D'ACTIFS « VERTS » (en M EUR)

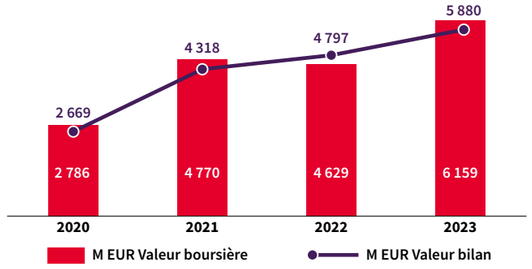

COMPOSITION DES ENCOURS D'ACTIFS « VERTS » (en valeur boursière)

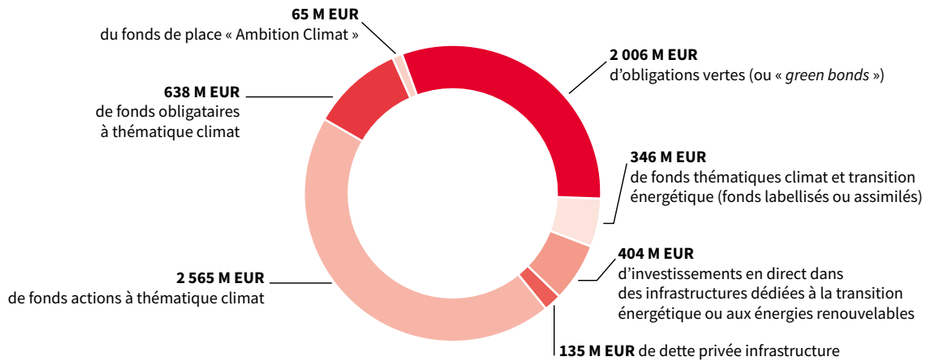

Des investissements en faveur de la biodiversité

En 2023, Société Générale Assurances a renforcé son action en faveur de la **protection de la biodiversité** avec des investissements dédiés s'élevant à **105 M EUR**. Ces investissements concernaient notamment des entreprises prometteuses agissant dans les domaines de la bioéconomie circulaire (biomatériaux, agriculture intelligente, solutions pour l'eau), de l'utilisation efficace des ressources (matériaux performants, renforcement de l'usage de matériaux naturels…) et dans la gestion des déchets (recyclage de déchets, chaînes d'approvisionnement alimentaire intelligentes, construction et exploitation d'usines de recyclages et de valorisation organique).

Des investissements immobiliers responsables et solidaires

Dans le cadre de ses investissements immobiliers, Société Générale Assurances privilégie les investissements à forte efficacité énergétique et les meilleures certifications (pour la construction, la rénovation et l'exploitation). La valeur vénale du parc immobilier « vert », c'est-à-dire **ayant des certifications environnementales**(1), est ainsi évaluée à **3,3 Md EUR à fin 2023** (contre 4,2 Md EUR fin 2022). Cette évolution s'explique principalement par la baisse des valeurs vénales(2) issues des expertises immobilières.

4.2.3 Un engagement actif pour influencer et faire évoluer les entreprises

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie finance durable de Société Générale Assurances, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement.

L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles Société Générale Assurances investit pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Société Générale Assurances exerce son activité d'engagement et d'influence via Amundi(3), son principal gestionnaire d'actif, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du mandat de gestion confié à Amundi.

Amundi a développé une stratégie d'engagement reposant sur :

- Un engagement proactif auprès des entreprises visant notamment à :
  - contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
  - déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
  - soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
  - les inciter à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.
- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité :
  - d'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
  - d'une gouvernance d'entreprise capable d'appréhender les défis environnementaux et sociaux ;
  - de veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

L'engagement s'exerce autour de six thèmes majeurs :

- la transition vers une économie bas carbone ;
- la préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- la cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects, et la promotion des droits humains ;
- la responsabilité client, produit et sociétale ;
- les pratiques de gouvernance, qui doivent être solides et promouvoir le développement durable ;
- le dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et le renforcement de la gouvernance d'entreprise.

(1) Certifications BREEAM, BBC, HQE, EFFINERGIE, LEED, ou DGNB.
(2) La valeur vénale d'un bien représente la valeur d'un bien sur le marché, c'est-à-dire la valeur probable de revente d'un bien dans les conditions actuelles du marché à la date de clôture de l'exercice comptable.
(3) Politique d'Amundi.

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, des **mesures d'escalade** pouvant conduire à l'exclusion sont mises en œuvre. Ces mesures incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note d'un ou plusieurs critères ESG, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique.

La politique d'engagement mise en œuvre **couvre 26 des 30 principaux contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprises de Société Générale Assurances, responsables de 65 % des émissions totales.**

En 2023, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter **1 215 sujets auprès de 178 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 43 % sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 29 % sur des sujets sociaux, et 28 % sur des problématiques de gouvernance (y compris l'engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).
Sur le périmètre des fonds dédiés de Société Générale Assurances, les droits de vote ont été exercés au cours de :

- 117 assemblées générales (via 1 889 résolutions) pour le fonds dédié diversifié ;
- 244 assemblées générales (via 3 956 résolutions) pour le fonds dédié actions.

4.3 – UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT INTÉGRANT « NATIVEMENT » L'ESG ET LES RISQUES DE DURABILITÉ

Société Générale Assurances tient compte des risques de durabilité dans sa politique d'investissement via l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité (*cf.* paragraphe 3.3.3. « Cartographie des principaux risques extra-financiers ») :

- le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- l'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG (*cf.* paragraphe 4.4.1 « Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG »).

Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants(1) : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG(2) sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, **pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.**

À ce titre, Société Générale Assurances :

- exclut tous les nouveaux investissements pour les émetteurs ayant une notation ESG inférieure ou égale à F(3) ;
- étudie au cas par cas tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.
- Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :
  - liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
  - liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
  - politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles(4) et la biodiversité.

(1) Liste non-exhaustive ; *cf.* annexe 7.4 « Méthodologie de notation ESG du portefeuille d'Amundi ».
(2) *cf.* méthodologie ESG d'Amundi.
(3) La méthode d'évaluation ESG d'Amundi repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).
(4) Agriculture industrielle et exploitation forestière ; Barrages et énergie hydro-électrique ; Centrales thermiques ; Charbon thermique ; Défense et sécurité ; Mines ; Navires ; Nucléaire civil ; Pétrole et gaz ; Tabac. (https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance).

Des politiques sectorielles spécifiques ont notamment été définies pour les secteurs d'activité suivants :

Charbon thermique

Dans le cadre du désengagement progressif du secteur charbon thermique, Société Générale Assurances exclut tout investissement direct(1) dans les entreprises :

- ayant des revenus provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon ;
- qui développent de nouveaux projets liés au charbon thermique ;
- Productrices d'énergie n'ayant pas pris d'engagement public de sortie du charbon thermique à horizon 2030 (UE/OCDE) ou 2040 (reste du monde).

Pétrole et gaz

Au-delà de son engagement de réduire d'au moins 80 % d'ici 2030 son exposition globale au secteur de l'exploration et de la production du pétrole et du gaz (« *upstream* ») (avec un objectif intermédiaire de -50 % entre 2020 et 2025), Société Générale Assurances a décidé de mettre fin :

- au financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel) ;
- à tout nouvel investissement en direct dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel).

Toutefois, pour pouvoir accompagner la transition des entreprises, Société Générale Assurances pourra continuer à investir en direct dans une entreprise du secteur :

- via une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables ;
- via une obligation verte permettant le développement des énergies renouvelables.

En complément, Société Générale Assurances exclut tout investissement en direct(2) dans les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux **énergies fossiles non-conventionnelles** (gaz et pétrole en Arctique, sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste, et forages en eaux très profondes) :

- est supérieur à 10 %, pour les titres déjà détenus ;
- est supérieur à 5 %, pour les nouveaux investissements.

Biodiversité et lutte contre la déforestation

Société Générale Assurances interdit les investissements en direct(3) dans les entreprises suivantes :

- Les producteurs et distributeurs d'huile de palme(4) confrontés à des conflits fonciers significatifs non résolus(5) ;
- Les entreprises (de tous secteurs) confrontées à des controverses « fortes » et « sévères »(6) liées à « l'aménagement du territoire et à la biodiversité ».

En complément, Société Générale Assurances mesure l'impact et les dépendances du portefeuille d'investissement sur la biodiversité (*cf.* partie 4.4.4).

Tabac

Depuis 2018, tous les investissements en direct dans les producteurs de tabac ainsi que dans les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'activités commerciale du tabac sont exclus(7).

(1) Exclusion applicable également aux fonds dédiés.
(2) Exclusion applicable également aux fonds dédiés.
(3) Exclusion applicable également aux fonds dédiés.
(4) Entreprises ayant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires lié à l'huile de palme.
(5) Controverses de catégorie 3, 4 ou 5 liées à l'aménagement du territoire et à la biodiversité (source actuelle : *Sustainalytics*).
(6) Controverses de catégorie 4 ou 5 (source actuelle : *Sustainalytics*).
(7) Exclusion applicable également aux fonds dédiés.

4.4 – UNE ÉVALUATION PERMANENTE DE L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS

4.4.1 Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG

L'évaluation ESG du portefeuille est réalisée par la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances et, depuis 2020, par *Sustainalytics* sur la base de leurs méthodologies respectives (*cf.* détails en annexes) :

- l'évaluation d'Amundi repose sur une notation allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne ;
- l'évaluation de *Sustainalytics* s'appuie sur une note allant de 0 à 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

	AMUNDI	SUSTAINALYTICS
Périmètre de l'analyse	**France(1)**	**France(2)**
Montant total des encours analysés (M EUR)	**70 784**	**93 120**
% de couverture du portefeuille	**99,5 %**	**97,3 %**

Le fait de disposer de ces deux méthodologies, qui reposent sur des critères et des hypothèses propres à chaque entreprise, permet à Société Générale Assurances d'avoir une vision plus complète de la performance ESG de son portefeuille en augmentant la couverture de l'analyse et en permettant de comparer les résultats.

Évaluation ESG selon la méthodologie Amundi

L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est d'être au moins aussi bien notée que l'indice benchmark(3), et de se positionner au moins au niveau **C**.

Fin 2023, la note ESG moyenne du portefeuille **s'établit à C**, en phase avec son indice benchmark.

À noter : la méthodologie Amundi a évolué en 2023. L'échelle de notation (de A à G) ne contient plus les mentions « + » et « - ». Les notations des années 2020 à 2022 ont été recalculées à partir de cette nouvelle échelle.

NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES (Amundi)

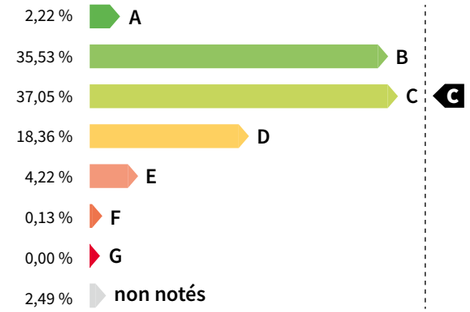

NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK (Amundi)

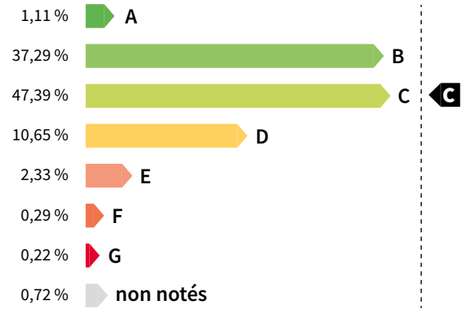

Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

NOTE GLOBALE : C • Environnement : **C** • Social : **C** • Gouvernance : **C**

(1) Portefeuille d'actions, d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines de l'actif général de Société Générale Assurances en France, détenues en direct ou via des fonds gérés par Amundi.
(2) Portefeuille d'actions, d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines de l'actif général de Société Générale Assurances en France, détenues en direct ou via des fonds.
(3) Benchmark : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

La notation du portefeuille **est stable**. Au total, 74,8 % des actifs notés ont une note comprise entre A et C. Les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 2,22 % des actifs notés. Les actifs classés B représentent pour leur part 35,53 % du total. Enfin, ceux classés F[1] représentent 0,13 %.

Ci-dessous l'évolution de la note ESG du portefeuille entre 2020 et 2023 :

Évolution de la notation ESG du portefeuille[2]	2020	2021	2022	2023
Note Globale	**C**	**C**	**C**	**C**
Environnement	**C**	**C**	**C**	**C**
Social	**C**	**C**	**C**	**C**
Gouvernance	**C**	**C**	**C**	**C**

La notation ESG est stable par rapport à 2022.
Au travers de ses nouveaux investissements, Société Générale Assurances s'attache à maintenir son objectif d'être au moins aussi bien noté que l'indice benchmark et de se positionner au moins au niveau **C**.

Évaluation ESG selon la méthodologie *Sustainalytics*

Fin 2023, la note ESG moyenne du portefeuille[3] est stable et s'établit à **17,8/100** (100 correspondant au risque ESG maximal et 1 au risque minimal), ce qui correspond à un risque ESG « faible ».

Note esg moyenne du portefeuille de société générale assurances (*Sustainalytics*)

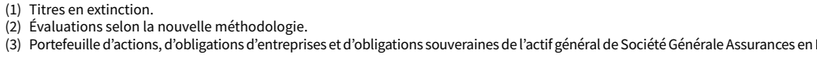

Évolution de la notation du risque ESG du portefeuille (méthodologie *Sustainalytics*)	2020	2021	2022	2023
Note globale	**20,6** (Moyen)	**18,2** (Faible)	**18** (Faible)	**17,8** (Faible)

4.4.2 Évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs

4.4.2.1 Empreinte carbone des émetteurs privés

L'objectif fixé est de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018 et d'avoir une empreinte inférieure à l'indice benchmark.

Périmètre et méthodologie

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO_2 par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à des indices benchmark.

(1) Titres en extinction.
(2) Évaluations selon la nouvelle méthodologie.
(3) Portefeuille d'actions, d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines de l'actif général de Société Générale Assurances en France, détenues en direct ou via des fonds.

Pour évaluer l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises, Société Générale Assurances s'appuie sur S&P Trucost.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

Couverture de l'analyse	S&P Trucost
Périmètre de l'analyse	**Groupe**[1]
Montant total des encours analysés (M EUR)	**63 419**
% de couverture du portefeuille	**95 %**
% de couverture de l'univers de référence	**97 %**[2]

Évolution de l'empreinte carbone de Société Générale Assurances

L'empreinte carbone s'affiche **en baisse de 27 % par rapport à 2022** sur les scopes 1 et 2[3] et en baisse de 27 % par rapport à 2022 sur les scopes 1, 2 et 3 amont[4].

Depuis 2018, le recul atteint **66 %** sur les scopes 1 et 2 et **60 %** sur les scopes 1, 2 et 3 amont.

Par ailleurs, l'empreinte carbone du portefeuille de Société Générale Assurances reste **inférieure à celle de son univers de référence** en 2023 : elle affiche une différence de 27 % pour le scope 1 et 2 et 17 % pour les scopes 1, 2 et 3 amont.

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs privés (en tCO_2/M EUR)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2018/2023
Scope 1 + scope 2 (émissions directes + indirectes)							
Société Générale Assurances	95	78	69	49	44	**32**	**- 66 %**
Univers de référence						**44**	n/a
Scope 1 + scope 2 + scope 3 (émissions directes + indirectes + fournisseurs de 1er rang)							
Société Générale Assurances	130	112	100	71	71	**52**	**- 60 %**
Univers de référence						**63**	n/a

Cette baisse de l'empreinte carbone, qui va au-delà de l'objectif fixé à l'horizon 2025, s'explique notamment par :

- les exclusions mises en place dans la politique d'investissement, notamment sur les énergies fossiles (*cf.* partie 4.3) ;
- la politique d'investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone ;
- la baisse générale de l'empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.

4.4.2.2 Empreinte carbone des émetteurs publics

Société Générale Assurances s'appuie sur S&P Trucost pour évaluer l'empreinte carbone des émetteurs publics de son portefeuille d'actifs.

Couverture de l'analyse	S&P Trucost
Périmètre de l'analyse	**Groupe**[5]
Montant total des encours analysés (M EUR)	**30 822**
% de couverture du portefeuille	**89,6 %**
% de couverture de l'indice de référence	**99,7 %**[6]

(1) Portefeuille d'actions et obligations d'entreprises de l'actif général de Société Générale Assurances, détenues en direct ou via des fonds.
(2) L'univers de référence utilisé par S&P Trucost pour l'analyse des émetteurs privés et publiques : Eurostoxx 50 : 9 % ; ICE BofA Euro High Yield Index : 1 % ; ICE BofA US High Yield Index : 1 % ; ICE BofA Euro Corporate Index : 20 % ; ICE BofA 7-10 Year Euro Government Index : 33 % ; ICE BofA Euro Financial Index : 35 %.
(3) Scope 1 (émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes).
(4) Scope 1(émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes) + scope 3 amont (émissions indirectes liées à la chaîne de valeur amont – fournisseurs de 1er rang).
(5) Portefeuille d'actions et obligations d'entreprises de l'actif général de Société Générale Assurances, détenues en direct ou via des fonds.
(6) L'univers de référence utilisé par S&P Trucost pour l'analyse des émetteurs privés et publiques : Eurostoxx 50 : 9 % ; ICE BofA Euro High Yield Index : 1 % ; ICE BofA US High Yield Index : 1 % ; ICE BofA Euro Corporate Index : 20 % ; ICE BofA 7-10 Year Euro Government Index : 33 % ; ICE BofA Euro Financial Index : 35 %.

L'empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à **375,7 tCO_2/M EUR**, en baisse de **hausse de 19 % par rapport à 2022** (316,1 tCO_2/M EUR).

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs publics (en tCO_2/M EUR)	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Société Générale Assurances	389,7	316,1	**375,7**	**+18,8 %**
		Univers de référence	**456**	n/a

Cette augmentation s'explique principalement par la reprise post-covid en 2022(1) notamment en France qui représente 72 % du portefeuille des émetteurs publics. Société Générale Assurances se compare favorablement à l'univers de référence qui présente une empreinte carbone supérieure de 21 %.

4.4.3 Alignement du portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris

Une étude de l'alignement des portefeuilles obligations et actions (émetteurs privés) de Société Générale Assurances avec les objectifs des Accords de Paris a été réalisée par S&P Trucost (*cf.* méthodologie en annexe 7.7.1 : évaluation des réductions d'intensité carbone des entreprises nécessaires pour s'inscrire dans les différents scénarios climatiques).

Cette étude analyse les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (historiques(2) et projetées)des entreprises et les compare aux émissions qui seraient nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à +2 °C.

Pour rappel, l'objectif central de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 °C.

Couverture de l'analyse	S&P Trucost
Périmètre de l'analyse	Groupe(3)
Montant total des encours analysés (M EUR)	63 419
% de couverture du portefeuille	77 %
% de couverture de l'indice de référence	79 %

Bien que la trajectoire des émissions du portefeuille de Société Générale Assurances ne soit pas encore alignée avec un objectif de réchauffement de +1,5 °C, **elle est inférieure à celle qui permettrait de limiter le réchauffement à +2 °C** (trajectoire évaluée entre 1,5 °C et 2 °C).

Le graphique ci-après présente la trajectoire des émissions du portefeuille sur la période 2012-2030 et la compare avec celle qui permettrait de limiter le réchauffement à 2 °C. La trajectoire de l'indice de référence est également indiquée.

À noter : cette trajectoire, basée sur la composition du portefeuille au 31/12/2023 et exprimée en tonnes de CO_2 (valeur absolue), sera susceptible d'évoluer selon les modifications apportées à ce dernier.

(1) Dernières données historiques disponibles dans la base de données de S&P Trucost : 2022.
(2) Dernières données historiques utilisées par cette analyse de S&P Trucost : 2021.
(3) Portefeuille d'actions et obligations d'entreprises de l'actif général de Société Générale Assurances, détenues en direct ou via des fonds.

Alignement du portefeuille de Société Générale Assurances – Trajectoire des émissions 2012-2030
(en tCO_2 – source : S&P Trucost)

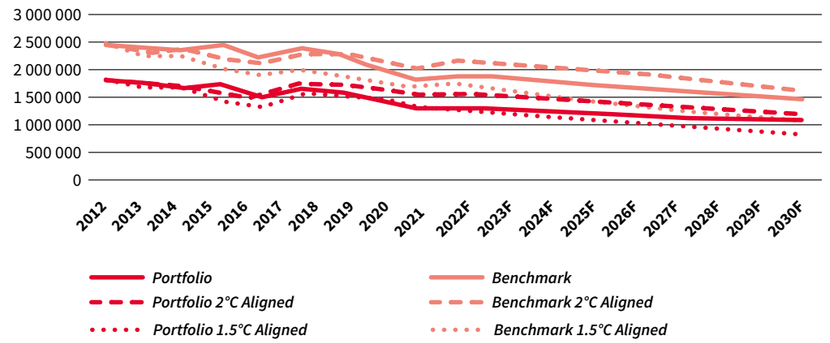

Trajectoire de l'indice de référence
1,5 à 2 °C

Trajectoire du portefeuille Société Générale Assurances
1,5 à 2 °C

4.4.4 Impact et dépendance des investissements sur la biodiversité

Dans la continuité de son engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, Société Générale Assurances s'engage à prendre en compte les dépendances, risques et opportunités de la biodiversité au sein de son organisation. Dans ce cadre, l'entreprise a signé début 2022 le « *Finance for Biodiversity Pledge* » dont l'objectif est de :

- collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial ;
- évaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- publier des objectifs basés sur la science, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissement.

Périmètre et méthodologie

L'analyse a porté sur le portefeuille d'obligations et d'actions d'entreprise détenues en direct et, depuis 2023, détenues via des fonds.

Couverture de l'analyse (CDC Carbon4)	2022	2023
Périmètre de l'analyse	Groupe(1)	Groupe(2)
Montant total des encours analysés (M EUR)	50 919	58 566
% de couverture du portefeuille	48 %	68 %
% de couverture de l'univers de référence(3)	n/a	87 %

(1) Portefeuille d'actions et obligations d'entreprises de l'actif général de Société Générale Assurances, détenues en direct.
(2) Portefeuille d'actions et obligations d'entreprises de l'actif général de Société Générale Assurances, détenues en direct ou via des fonds.
(3) L'univers de référence utilisé pour l'analyse : Eurostoxx 50 : 9 % ; ICE BofA Euro High Yield Index : 1 % ; ICE BofA US High Yield Index : 1 % ; ICE BofA Euro Corporate Index : 20 % ; ICE BofA 7-10 Year Euro Government Index : 33 % ; ICE BofA Euro Financial Index : 35 %.

Évaluation de l'impact sur la biodiversité du portefeuille de Société Générale Assurances

L'impact du portefeuille sur la biodiversité a été évalué grâce à la base de données BIA-GBS (*Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score*™) développé par la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts) en partenariat avec Carbon 4.

Le GBS peut être vu comme l'équivalent du bilan carbone pour la biodiversité, bien qu'il soit difficile de résumer les enjeux de biodiversité en un indicateur unique. Il permet de **traduire les activités économiques des entreprises d'un portefeuille financier en impact sur la biodiversité.**

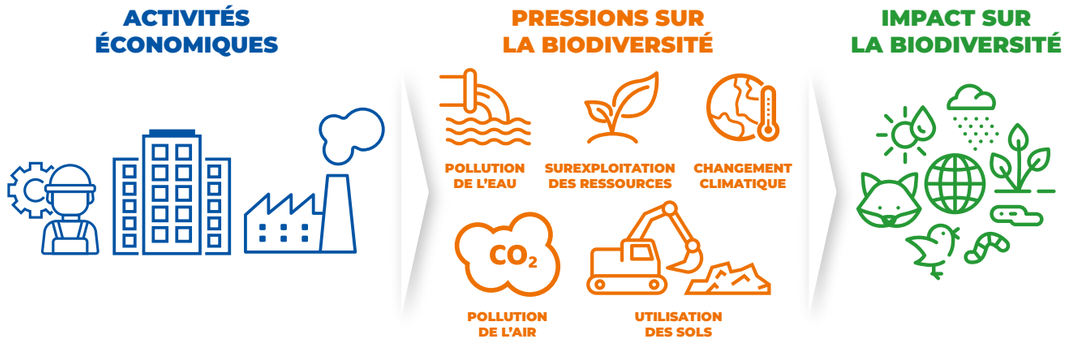

Cet impact est exprimé en « *MSA part per billion* » (« MSAppb* ») :

- la MSA (« *Mean Species Abundance* » ou Abondance moyenne des espèces) est une métrique reconnue par la communauté scientifique permettant d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné ;
- dans un 1er temps calculé en fonction de la surface occupée, la MSA est ensuite convertie en un indicateur unique agrégé tenant compte des différents types d'impact (terrestres, aquatiques ; statiques, dynamiques), la « *MSA part per billion* » (« MSAppb* »).

La méthodologie détaillée de calcul de l'indicateur est disponible en annexe 7.6.

En 2023, l'impact du portefeuille de Société Générale Assurances sur la biodiversité est le suivant :

- Impact agrégé (« MSAppb* ») : 1 485 contre 1 931 pour l'univers de référence. Cet impact est principalement dû au changement climatique (à 47 %) et à l'utilisation des sols (à 21 %).
- Impact agrégé par millions d'euros investis (« MSAppb* »/M EUR) : 37 contre 38 pour l'univers de référence.

Évolution de l'impact sur la biodiversité en « MSAppb* » par millions d'euros investis	2022	2023	Évolution 2022/2023
Société Générale Assurances	41	**37**	**-9,7 %**
	Univers de référence	**38**	n/a

L'impact sur la biodiversité s'affiche donc en baisse de près de 10 % par rapport à 2022.

Dépendance du portefeuille de Société Générale Assurances aux services écosystémiques

En complément de l'impact des investissements sur la biodiversité, une analyse de la **dépendance du portefeuille(1) aux services écosystémiques** a été réalisée.

Les **services écosystémiques** sont les multiples contributions (directes et indirectes) que la nature apporte à la société. La biodiversité contribue ainsi à fournir des services d'approvisionnement de biens matériels (production de ressources alimentaires, eau, bois, etc.), de régulation et de soutien (régulation du climat, protection de la qualité de l'air, pollinisation, etc.), et des services sociaux et culturels (tourisme, science et éducation, etc.). Selon l'OCDE(2), la biodiversité rend ainsi gratuitement chaque année des services allant **de 125 à 140 000 Mds$ au niveau mondial**.

(1) Portefeuille d'actions et obligations d'entreprises de l'actif général de Société Générale Assurances, détenues en direct ou via des fonds.
(2) *cf.* rapport OCDE « Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises », mai 2019.

À partir de la méthodologie ENCORE(1), des niveaux de dépendance aux 21 services écosystémiques ont été attribués à 86 processus de production. Ces niveaux de dépendance sont convertis en un score de dépendance allant de 0 % (pas de dépendance) à 100 % (très forte dépendance).

Ce score est établi pour le scope 1 (secteurs d'activité des entreprises en portefeuille) et le scope 3 amont (secteurs d'activité de la chaîne de valeur amont des entreprises en portefeuille)(2).

En 2023, **le score de dépendance moyen du portefeuille** de Société Générale Assurances aux services écosystémiques est de **8 % pour le Scope 1 et 10 % pour le scope 3 amont**. Ce score montre que le portefeuille de Société Générale Assurances est en moyenne peu dépendant aux différents services écosystémiques.

Score de dépendance moyen du portefeuille

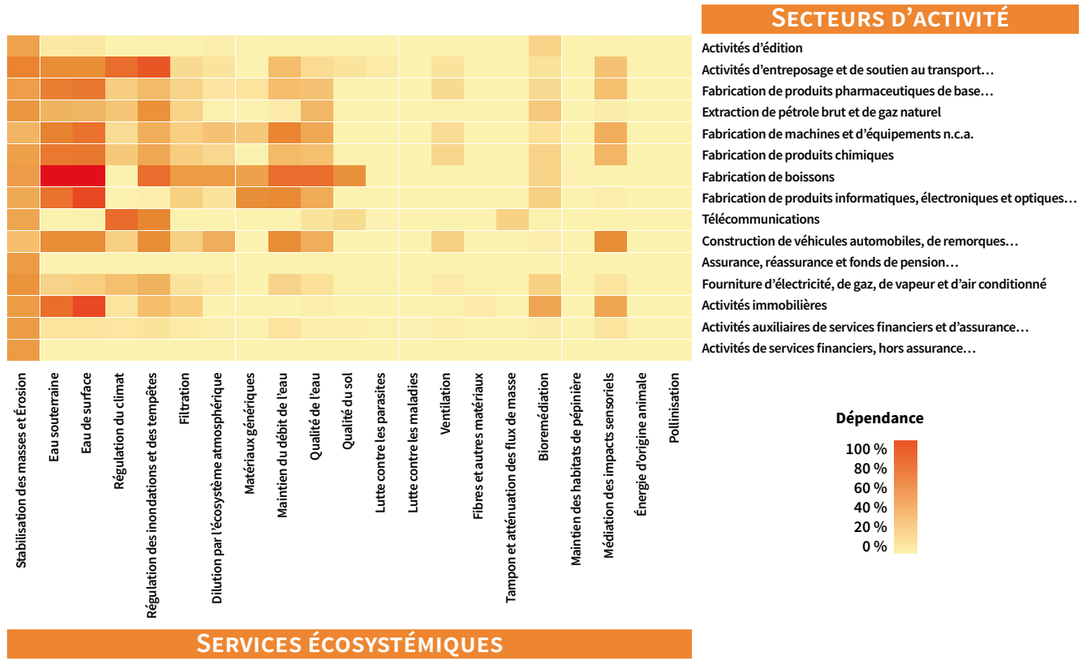

Figure - Répartition de la dépendance moyenne par service écosystémique et par secteur du portefeuille sur le scope 1 – Source : Carbon4 Finance.

L'illustration ci-dessus montre la moyenne du score de dépendance aux 21 services écosystémiques des 15 secteurs les plus représentés du portefeuille en encours.

Les dépendances moyennes les plus importantes concernent :

- « L'érosion » avec en moyenne 40 % de dépendance pour l'ensemble des secteurs.
- « L'eau souterraine » et « l'eau de surface » avec notamment 100 % de dépendance pour le secteur des boissons.

(1) Base de données maintenue et améliorée continuellement par Global Canopy, UNEP FI and UNEP-WCMC (ENCORE Partnership).
(2) Le scope 2 et le scope 3 aval sont hors scope de la méthodologie.

5 – UN ASSUREUR RESPONSABLE

Société Générale Assurances propose à ses assurés des produits tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux.

En assurance vie épargne, les assurés peuvent investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à ces enjeux. Par ailleurs, les nouveaux produits développés par Société Générale Assurances intègrent de plus en plus les enjeux de durabilité dès leur conception.

En protection, l'entreprise encourage les comportements responsables de ses assurés, notamment par la prise en compte des enjeux liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

Enfin, l'entreprise a fait de l'amélioration constante de la satisfaction client un axe majeur de sa stratégie.

« En tant qu'assureur responsable, nous proposons des offres et des services tenant compte des problématiques sociétales et environnementales, encourageant les comportements responsables de nos clients et leur offrant notamment la possibilité de mieux comprendre ce dans quoi ils investissent ou l'impact de leurs couvertures. »

INGRID BOCRIS, Développement Bancassurance et Digital

5.1 – DES PRODUITS INNOVANTS ET RESPONSABLES

5.1.1 Une gouvernance des produits intégrant nativement la dimension RSE et les risques extra-financiers

En France comme à l'international, Société Générale Assurances met en œuvre un processus de gouvernance et de surveillance des produits dont l'objectif est de s'assurer que tout nouveau produit, nouvelle activité ou transformation significative de produit existant soit soumis à un processus d'approbation et à une analyse des risques avant lancement (ainsi qu'à des revues périodiques après lancement).

La dimension RSE et les risques extra-financiers (notamment les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les risques de réputation liés) sont systématiquement inclus dans cette analyse et font l'objet d'une analyse formelle réalisée par la direction RSE. Une analyse des politiques RSE des partenaires est également réalisée.

5.1.2 Des produits et des services innovants et responsables

En assurance vie épargne et retraite

Société Générale Assurances propose à ses clients des supports financiers responsables qui leur permettent d'investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité est alignée avec les objectifs de transition environnementale et sociale.

La principale gamme d'assurance vie épargne commercialisée dans les réseaux du groupe Société Générale (« Nouvelle Génération d'Épargne »), lancée en France en 2020, est exclusivement composée de fonds ayant des caractéristiques sociales ou environnementales : 20 des 21(1) fonds proposés bénéficient des labels ISR(2) (Investissement Socialement Responsable), et/ou GreenFin(3). En conciliant responsabilité, accessibilité (dès 50 €) et ouverture sur des sociétés de gestion reconnus en France et à l'international, cette gamme s'inscrit pleinement dans l'ambition de Société Générale Assurances de se positionner en acteur majeur de la finance responsable, avec des solutions à forte valeur pour le client.

Au 31/12/2023, plus de 1 300 supports financiers(4) répondant aux articles 8 ou 9 selon la réglementation européenne « SFDR » sont ainsi référencés, totalisant un encours de 22,9 milliards d'euros (contre 17,3 milliards d'euros fin 2022). Cette augmentation de près de 33 % s'explique principalement par la dynamique de collecte globale des UC et par un effet de marché favorable en 2023.

ENCOURS DES SUPPORTS FINANCIERS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

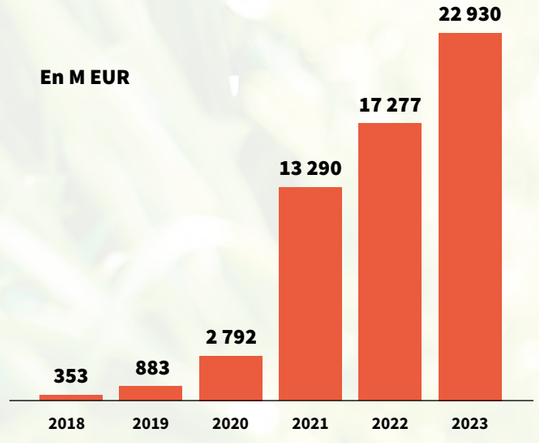

(1) Le seul fonds ne bénéficiant pas de label à date est un fonds d'ETF suivant des indices climat alignés sur les accords de Paris. Ce fonds est classifié « article 8 » au titre de SFDR.
(2) Label ISR en vigueur au 31/12/2023. Le Label ISR, attribué au terme d'un processus de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Les critères d'obtention du label ISR ont été revus en décembre 2023 (pour une entrée en vigueur au 01/03/2024). L'analyse des fonds concernés de la gamme « Nouvelle Génération d'Épargne » selon ce ce nouveau référentiel est cours.
(3) Créé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le label GREENFIN garantit aux investisseurs - banques, assurances et épargnants - que les produits financiers auxquels il est attribué contribuent effectivement au financement de la transition énergétique et écologique.
(4) Dont 456 supports labelisés ISR, GreenFin ou Finansol.

Classification SFDR des supports financiers	Encours (M EUR)	% des encours
Article 9	906,6	2,92 %
Article 8	22 023	70,88 %
Article 6 (ou non statué à date par manque d'informations)(1)	8 140	26,20 %

Unités de compte périmètre France ; OPC (hors fonds dédiés) et supports immobiliers.

LA RÉGLEMENTATION « *SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE* » (SFDR)

Entrée en vigueur en 2021, la réglementation SFDR renforce les exigences de transparence en termes de durabilité et introduit une classification des produits selon leurs caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) :

- Article 6 : produits ou supports d'investissement n'ayant aucune caractéristique ESG ;
- Article 8 : supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques ESG ;
- Article 9 : supports d'investissement ayant des objectifs d'investissement durable.

Tous les produits d'assurance vie et retraite commercialisés par Société Générale Assurances répondent à la définition de l'article 8 de la réglementation européenne SFDR (*cf.* annexes).

Société Générale Assurances et Tikehau Capital ont noué un partenariat pour lancer SG Tikehau Dette Privée en 2023, un support financier inédit offrant aux investisseurs particuliers l'opportunité de financer des entreprises non cotées françaises et européennes avec un fort ancrage territorial tout en soutenant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, SG Tikehau Dette Privée **ne finance que des entreprises prenant l'engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.** Chaque entreprise financée doit ainsi s'engager dans une trajectoire de décarbonation proposant une application concrète de l'Accord de Paris, et pendant toute la durée de financement. Un audit indépendant évalue annuellement le respect de cette trajectoire, les conditions de financement accordées à l'entreprise sont modulées en fonction des résultats. Au 31 décembre 2023, la collecte sur le support s'élève à 170 millions d'euros.

Société Générale Assurances met également à disposition des assurés **4 supports solidaires et de partage labelisés « Finansol »**(2). 5 à 10 % des montants investis dans ces supports le sont dans des entreprises solidaires non cotées à forte utilité sociale. De plus, chaque support **prévoit le reversement de 50 % de ses revenus annuels** à une des 4 associations partenaires de l'opération : CCFD Terre Solidaire, Fondation pour la Recherche Médicale, Habitat et Humanisme, Les Restaurants du Cœur. En 2023, **150 341 €** de revenus ont été reversés à ces associations.

Au Luxembourg, **Sogelife** a mis à disposition de ses partenaires distributeurs un tableau de bord qui permet de visualiser et comprendre le niveau de durabilité des portefeuilles d'assurance des clients faisant ainsi la promotion de solutions d'investissements socialement responsables et solidaires.

(1) Supports article 6 ou supports pour lesquels Société Générale Assurances ne dispose pas d'informations fiables quant à leur classification (via les fournisseurs de données extra-financières ou les sociétés de gestion).
(2) Créé en 1997, le label Finansol, attribué par un comité d'experts indépendants, fait office de référence pour distinguer les produits d'épargne contribuant au financement d'activités génératrices d'utilité sociale (comme l'accès à l'emploi et au logement pour les personnes en difficulté, etc.).

En protection

DE NOUVEAUX OUTILS POUR OPTIMISER LA GESTION DES SINISTRES CLIMATIQUES

Face à la hausse réelle et anticipée de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques, Société Générale Assurances déploie depuis 2023 une solution développée par **Weather Claim Control**, une start-up spécialisée dans l'évaluation des risques climatiques.

Il s'agit d'un outil mis à disposition des conseillers et présentant une sélection de données climatiques (températures, vitesse du vent, précipitations, activité orageuse, grêle, etc.) pour une date donnée et à une maille géographique fine. Elle permet de qualifier instantanément la survenance d'un événement climatique et d'informer rapidement les assurés des suites données à leurs demandes.

En permettant à Société Générale Assurances d'apporter la preuve de la survenance de l'événement climatique, cet outil libère les assurés de cette charge dans un moment potentiellement éprouvant.

Promotion de l'économie circulaire
La survenance de sinistres sur des biens matériels entraîne de façon quasiment systématique des réparations ou des remplacements, ce qui implique de nouvelles pièces et de nouveaux matériaux. Dans ce cadre, Société Générale Assurances a pour ambition d'optimiser l'utilisation des ressources et de promouvoir l'économie circulaire.

Ainsi, les sinistres matériels en assurance automobile affichent en 2023 :

- un taux d'emploi de pièces réparées de **46,3 %**(1),

- un taux d'emploi de pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) de **10,5 %**(2),

- un taux moyen de pares-brises réparés de **26 %**.

Pour 2024, afin d'encourager les partenaires réparateurs à maintenir leur ambition, voire d'aller plus loin, Société Générale Assurances fixe les objectifs chiffrés suivants à atteindre :

- un taux d'emploi de pièces réparées supérieur ou égal à **45,6 %**,
- un taux d'emploi de pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) supérieur ou égal à **16 %**.

Le recyclage des pièces auto pour une assurance responsable.

Les pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) sont des alternatives aux pièces neuves. Elles proviennent d'un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par l'État ou sont remises en état selon les spécifications du fabricant. **Elles répondent donc aux mêmes critères d'exigence que les pièces neuves, tant en termes de qualité que de sécurité.**

L'utilisation de ces pièces promeut l'économie circulaire, un cercle vertueux où rien ne se perd, tout se transforme. En plus de soutenir l'économie locale, elles contribuent à préserver la planète en limitant l'utilisation de matières premières.

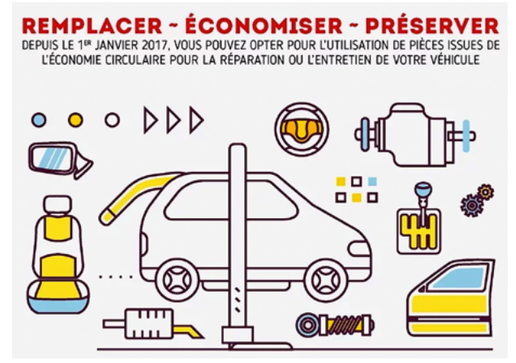

Suivi des partenaires
Enfin, un état des lieux des engagements RSE pris par les partenaires de Société Générale Assurances dans la gestion de sinistres a été réalisé en 2023 (flottes de véhicules à faibles émissions, recours à des activités à distance pour réduire les déplacements, réemploi des matériaux des chantiers de déconstruction, utilisation de matières respectueuses de l'environnement et de la santé, etc.). L'objectif étant de privilégier les parties prenantes le plus responsables.

(1) Correspond au pourcentage de pièces réparables ayant été réparées et non remplacées.
(2) Correspond au pourcentage de dossiers déposés en réparation présentant au moins 1 PIEC.

5.1.3 Une communication auprès des clients mettant en avant la prévention et les comportements responsables

En 2023, Société Générale Assurances a renforcé ses actions de communication auprès de ses clients autour des thématiques sociales et environnementales. Sept « temps forts »(1) ont été organisés au cours de l'année autour de l'épargne responsable et quatre sur les caractéristiques responsables des produits dommages. Des communications sur l'éducation financière ont également été réalisées auprès des clients.

Enfin, une attention particulière a été portée sur les communications sur le thème de la prévention en 2023 :

- 630 000 SMS envoyés pour prévenir les détenteurs d'une assurance multirisques habitation des risques climatiques ;
- 447 000 « *newsletters* » digitales envoyées pour sensibiliser les clients aux risques climatiques ;
- de nombreux supports vidéo, podcast ou articles sensibilisant les clients aux caractéristiques des produits d'assurance et aux comportements préventifs ont été mis en ligne (30 000 vues au total en 2023).

5.2 – LA SATISFACTION DES CLIENTS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

L'amélioration constante de la satisfaction client est un axe majeur de la stratégie de Société Générale Assurances. L'objectif est de répondre à la volonté des clients de vivre des expériences personnalisées dans le cadre d'un parcours simplifié, avec un juste niveau d'autonomie.

5.2.1 Mesurer continuellement la satisfaction des clients

Société Générale Assurances met en place un dispositif complet de collecte de la « voix du client ».

Ce dispositif s'illustre principalement par quatre types de mesures :

- le « NPS à froid » (NPS : *Net Promoter Score*) pour obtenir des avis sur l'ensemble des axes de notre proposition de valeur : couverture des besoins, personnalisation, accessibilité, expertise, communication, accompagnement ;
- du feedback à chaud, dont le « NPS à chaud » pour appréhender la satisfaction immédiate des clients après un contact téléphonique avec nos Centres de Relation Client. Ces mesures sont complétées par une analyse des verbatims clients ;
- le « NPS Parcours client » afin de mesurer le niveau de satisfaction de nos clients après un cycle complet comme une souscription, un sinistre ou encore une opération financière sur un contrat d'Assurance Vie Épargne ;
- la mesure de la satisfaction sur les outils digitaux afin d'améliorer nos espaces et répondre pleinement aux besoins et attentes des clients.

Ces mesures permettent d'identifier rapidement les améliorations attendues par les clients et de s'assurer que Société Générale Assurances répond pleinement à leurs attentes.

(1) Actions de communication ciblées, multicanales (agences, affichages, réseaux sociaux, etc.), sur un temps donné.

5.2.2 Proposer des parcours efficaces et des nouveaux services

Différentes actions ont été menées en 2023 afin de personnaliser, simplifier et numériser les parcours clients :

- l'amélioration continue des parcours digitaux grâce au déploiement de nouvelles fonctionnalités en libre-service (« selfcare »). Les clients peuvent désormais déclarer leurs sinistres habitation pour les garanties bris de vitres, vol/vandalisme ainsi que leurs sinistres liés à un crédit immobilier ou un produit de prévoyance individuelle pour la garantie Incapacité Temporaire de Travail. Dans le cadre de l'Assurance Habitation, les clients peuvent être mis en relation en ligne avec un réseau d'entrepreneurs pour la réparation de leur logement et gérer en toute autonomie la prise de rendez-vous ;
- des équipes métiers pluridisciplinaires dédiées aux parcours omnicanaux veillant à optimiser les parcours Epargne et Protection avec notamment en 2023 la refonte de la consultation client Epargne, l'optimisation des délais de règlements des rachats et la réduction des délais de traitement des sinistres.
- la suppression des ressaisies d'informations entre les outils de conseils bancaires et les outils d'assurance, permettant de fluidifier le processus et d'économiser jusqu'à 20 min de temps commercial sur la réalisation de chaque opération d'arbitrages et de versements.
- la mise en place d'un Espace assurances conseillers permettant à ces derniers d'appliquer des remises promotionnelles à leurs clients, tout en ayant une vision de leur équipement et des conseils personnalisés.
- la poursuite des évolutions des interfaces digitales en faveur d'une meilleure accessibilité numérique afin de faciliter la navigation digitale aux personnes en situation de handicap ou d'illectronisme : restructuration des pages, hiérarchisation plus claire des informations, homogénéisation des repères ergonomiques, adaptations pour les lecteurs d'écran, pour la navigation au clavier, mise en place du clavier sonore lors de l'authentification.

Dans la digitalisation croissante de ses parcours clients, Société Générale Assurances s'attache à garantir une bonne articulation entre l'humain et le digital. Ainsi l'autonomisation des clients est progressivement développée tout en maintenant parallèlement les modes traditionnels d'échange dans leurs interactions avec leur assureur.

Le choix des évolutions à apporter dans les parcours s'appuie sur les avis directs des clients et intègre leurs attentes en matière de RSE.

La volonté d'efficacité et d'amélioration continue de Société Générale Assurances en la matière est illustrée par la certification ISO 9001 des activités de gestion et de service client.

5.2.3 Traiter les réclamations de façon responsable

En France, les réclamations font l'objet d'une analyse détaillée sous le contrôle d'un service dédié et conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Elles reçoivent une réponse dans les 10 jours calendaires suivant leur réception. À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

Sur le périmètre France, le taux de réclamation (nombre de réclamations/ nombre de contrats en cours) s'établit à fin **décembre 2023 à 0,81 %** (contre 0,26 % à fin 2022).

Cette évolution s'explique notamment par une hausse du nombre de réclamations constatée sur l'ensemble du marché dans un contexte d'inflation, de multiplication des évènements climatiques et d'évolution du comportement des assurés. Ce mouvement a été accompagné par un renforcement du dispositif de Société Générale Assurances permettant d'identifier plus de réclamations.

Enfin, sur cette même période, le nombre de réclamations adressées au médiateur en assurances s'établit à **465** (contre 493 en 2022).

6 – UNE ENTREPRISE ET UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

En tant qu'entreprise responsable, Société Générale Assurances s'applique à réduire ses émissions de CO_2 pour compte propre.

L'entreprise cherche également à encourager l'engagement citoyen des collaborateurs. Société Générale Assurances promeut la diversité des collaborateurs, s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favorise l'inclusion. Une attention particulière est donnée au développement des compétences des collaborateurs et à la qualité de vie au travail.

Enfin, Société Générale Assurances s'appuie sur une culture d'entreprise basée sur l'éthique et l'intégrité.

« Notre politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs du groupe Société Générale pour construire un cadre de travail propice au développement et à l'engagement de nos collaborateurs et contribuer à la performance de l'entreprise. »

BRUNO GÉRIN-ROZE, Ressources Humaines

6.1 – UNE VOLONTÉ FORTE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO_2 POUR COMPTE PROPRE

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :

On distingue parmi les émissions de carbone d'une entreprise :

ÉMISSIONS DIRECTES (scope 1)	+	ÉMISSIONS INDIRECTES (scope 2)	+	AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES (scope 3)	=
Les émissions **directes** (ou scope 1) : liées à des consommations fossiles par une entreprise pour son fonctionnement (ex. : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement)(1).		Les émissions **indirectes** (scope 2) : émissions issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises (ex. : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité, etc.).		Les **autres émissions indirectes** (scope 3) : émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise qui ne sont pas comptabilisées en scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur, en amont ou en aval (ex. : émissions des entreprises présentes dans le portefeuille d'actifs, biens et services consommés par les fournisseurs, transport et distribution de produits, etc.).	**EMPREINTE CARBONE**

Chaque année, Société Générale Assurances recense les consommations de ressources nécessaires à son fonctionnement en tant qu'entreprise et calcule ses émissions de CO_2 pour compte propre(2). Ce recensement et le suivi de l'évolution des différents indicateurs permet de s'assurer que les actions mises en œuvre et leurs résultats sont en phase avec les objectifs.

RSE By design

Conformément aux objectifs du groupe Société Générale, Société Générale Assurances s'est fixée comme objectif de réduire de 50 % les émissions de CO_2 liés à son fonctionnement entre 2019 et 2030. À fin 2023, l'entreprise est bien positionnée pour atteindre cet objectif puisque **les émissions totales s'affichent en baisse de 48 % depuis 2019.** Sur cette même période, les émissions de CO_2 par collaborateur reculent aussi de 48 %.

En 2023, les émissions pour compte propre de Société Générale Assurances(3) sont principalement dues à la consommation d'**électricité (50 %)**, à la consommation de **papier**(4) **(29 %)**, et aux **déplacements professionnels (13 %)**.

Ces émissions progressent de 13 % par rapport à 2022. Cette hausse est principalement due à la consommation de papier (+40 % d'émissions par rapport à 2022) et aux déplacements professionnels (+53 %). La hausse des émissions relatives à la consommation de papier s'explique par une meilleure identification des types de papier utilisés (papier recyclé ou non) et donc à une évaluation plus précise de leur impact en 2023.

À noter : les émissions liées à la consommation d'électricité, qui représentent 50 % des émissions totales, sont pour leur part en recul de 5 % par rapport à 2022.

(1) Y compris les émissions de carbone potentielles, c'est-à-dire la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore (exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz…), quand elles sont disponibles.
(2) Les émissions de scope 3 liées au portefeuille d'investissement sont traitées dans la partie « 4.4. Une évaluation permanente de l'impact des investissements ».
(3) Hors empreinte liée aux serveurs informatiques.
(4) Notamment due à l'éditique.

La pandémie de la COVID 19 a entraîné une généralisation du travail à distance pendant les périodes de confinement, impactant fortement les émissions de CO_2 de l'entreprise, ainsi qu'une diminution très nette des déplacements professionnels. La signature d'un accord de télétravail en 2021 se traduisant par au moins 2 jours de télétravail pour les collaborateurs de Société Générale Assurances en France a contribué au maintien de la tendance baissière des différentes consommations de ressources et des émissions de CO_2 pour compte propre.

Évolutions des émissions de CO_2 (tonnes équivalent CO_2) Périmètre Société Générale Assurances		2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2019/2023
SCOPE 1	Consommation de fioul	-	-	-	-	2	-
	Consommation de gaz	10	46	72	59	59	490 %
	TOTAL SCOPE 1	**10**	**46**	**72**	**59**	**61**	**510 %**
SCOPE 2	Consommation d'électricité	1105	905	760	621	588	-47 %
	Consommation d'eau glacée produite à l'extérieur	17	12	n / a	10	10	-40 %
	Consommation d'eau surchauffée ou vapeur produite à l'extérieur	27	20	33	0	0	-100 %
	TOTAL SCOPE 2	**1148**	**937**	**793**	**631**	**598**	**-48 %**
SCOPE 3	Déplacements professionnels	555	181	73	103	158	-72 %
	Consommation de papier	486	730	253	241	338	-30 %
	Déchets	61	12	14	12	25	-59 %
	Transports marchandises	0	1	0	0	0	0 %
	TOTAL SCOPE 3	**1102**	**924**	**341**	**356**	**521**	**-53 %**
	Total des émissions de CO_2	**2 260**	**1 907**	**1 205**	**1 046**	**1 179**	**-48 %**
	Émissions de CO_2 par collaborateur	**0,69**	**0,56**	**0,36**	**0,33**	**0,36**	**-48 %**

Dans le cadre de la charte **Ecowatt** signée par le groupe Société Générale en octobre 2022, Société Générale Assurances a pris des mesures concrètes de sobriété énergétique, notamment :

- la diminution de la température dans les locaux et limitation de l'utilisation de la climatisation ;
- une action sur l'éclairage des locaux en accélérant le déploiement des LED et en éteignant les lumières des locaux inoccupés ainsi que les affichages lumineux superflus ;
- la modération des consommations énergétiques en poursuivant les efforts entrepris de réduction des délais de mise en veille des appareils électriques, écrans, ordinateurs et éclairages.

Société Générale Assurances mène également des actions de sensibilisation régulières auprès des collaborateurs pour les inciter à réduire leurs consommations. Un atelier sur-mesure, basé sur les consommations d'énergie et les volumes de déchets triés des locaux d'ASSU France, a été élaboré en 2023 et animé auprès de 12 équipes.

RSE By design

Enfin, une « **Cyber Clean Up Week** »(1) est organisée chaque année. En 2023, les collaborateurs ont ainsi été invités :

- à rapporter leurs appareils électroniques personnels inutilisés ou obsolètes pour qu'ils soient recyclés : **70 kg de déchets électroniques** ont ainsi été recyclés et revalorisés ;
- à supprimer les courriers et fichiers numériques devenus obsolètes afin de réduire la consommation d'énergie liée à la transmission et au stockage des données : **338 Go de données** ont été supprimés.

Cette mobilisation des collaborateurs en faveur du numérique responsable a été récompensée par l'achat par l'entreprise de 538 arbres dans la forêt de Nouic (Haute-Vienne) auprès d'Ecotree, portant le total d'arbres acquis à 2 413.

(1) Semaine de sensibilisation aux impacts du numérique sur l'environnement.

Contribuer à la préservation et la restauration des écosystèmes naturels avec Ecotree

Partenaire de Société Générale Assurances depuis 2019, Ecotree est une entreprise française qui a pour vocation d'**entretenir, de développer et de créer des massifs forestiers** selon les principes de la **sylviculture durable**, qui **soutient et enrichit la biodiversité**.

EN 2023 CHEZ ECOTREE

+50 forêts

+1 200 ha gérés durablement

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES EST PARTENAIRE D'ECOTREE DEPUIS 2019 :

2 413 arbres acquis en France
en forêts de Nouic (87) et de Luthenay (27).

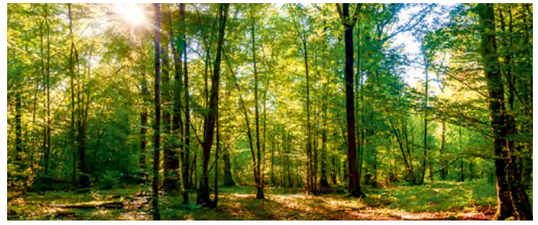

Restauration de **6 250 m² de biodiversité**
dans la zone humide de la Trinité Langonnet (56).

6.2 – UN ENGAGEMENT CITOYEN DES COLLABORATEURS

En France

RSE By design

Les collaborateurs de Société Générale Assurances disposent de **3 jours par an** (pris sur le temps de travail) pour réaliser des actions solidaires auprès d'associations partenaires. Dans ce cadre, Société Générale Assurances est partenaire depuis 2020 de l'Association **Énergie Jeunes** qui déploie une méthode originale pour développer la persévérance scolaire chez les élèves scolarisés dans les collèges d'éducation prioritaire. En 2023, **20 collaborateurs volontaires** ont ainsi pu animer **78 sessions** auprès de 45 classes réparties dans 12 établissements des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire. **1 125 élèves** ont ainsi bénéficié des interventions des collaborateurs de Société Générale Assurances.

énergie JEUNES — Association Reconnue d'Utilité Publique

Chaque année depuis 2019, l'entreprise accueille pendant une **semaine des stagiaires de 3e** pour leur permettre de découvrir le quotidien des collaborateurs et le secteur de l'assurance. En 2023, 20 élèves du collège partenaire Paul Eluard à Nanterre (situé en réseau d'éducation prioritaire), ainsi que 2 élèves issus d'un partenariat **avec French Tech Grand Paris** (programme « Mon stage de 3e dans la tech ») ont été accueillis par 14 directions métiers volontaires dans le cadre de ce stage d'observation.

Par ailleurs, un dispositif de **recrutement par cooptation solidaire** a été mis en place depuis 2020. Ce dispositif permet à des collaborateurs de Société Générale Assurances de recommander une personne de son réseau personnel ou professionnel pour un poste à pourvoir au sein de l'entreprise. Si le candidat est recruté, le collaborateur à l'origine de la cooptation bénéficie d'une contribution financière. Dans le même temps, une somme de 500€ est versée par l'entreprise à une de ses associations partenaires œuvrant pour l'insertion professionnelle. Au titre de 2023, **34 500 euros ont été reversés aux associations partenaires**, ARPEJEH[1] et Solidarités nouvelles face au chômage[2] (contre 20 000 euros versés pour 2021 et 19 000 euros pour 2022) : 29 500 euros liés aux **59 recrutements effectués**, soit 15,5 % du total des recrutements, et 5000 euros supplémentaires liés à un challenge inter-direction où, pour 5 recrutements dans une même direction, 500 euros de plus étaient versés aux associations.

Enfin, différentes actions ont permis aux collaborateurs de se mobiliser tout au long de l'année :

- 86 collaborateurs ont participé à la course Enfants Sans Cancer organisée par l'association **Imagine For Margo** pour collecter des fonds pour faire avancer la recherche sur les cancers pédiatriques (contre 65 collaborateurs en 2022).
- 560 collaborateurs ont participé au défi de l'association **Move for Youth** et ont contribué à parcourir 3 millions de kilomètres aux côtés des collaborateurs du groupe Société Générale. Ce challenge a permis le versement d'un million d'euros aux 60 associations bénéficiaires, toutes œuvrant pour l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes.
- Enfin, à l'occasion des fêtes de fin d'année, les collaborateurs se sont mobilisés autour d'une collecte de colis solidaires de vêtements et produits d'hygiène en partenariat avec la **Croix-Rouge Française**. 50 colis ont été distribués dans les centres d'urgence.

À l'international

Cette année encore, les actions de solidarité se sont multipliées dans toutes nos géographies, notamment en faveur des jeunes.

- En **République Tchèque**, la filiale KB Pojišťovna est activement impliquée dans des activités caritatives. Un soutien est apporté à plusieurs associations dans le cadre d'événements, journées ou repas caritatifs. Par exemple, la Fondation *KB NadaceJistota* a bénéficié d'un soutien financier pour aider de jeunes hommes ayant un accès difficile à l'emploi à s'insérer professionnellement ; des aides financières ont été versées à l'organisation Adra o.p.s. pour soutenir des familles d'accueil et aux services d'urgence et de secours de l'ASČR pour leur projet « *Ambulance of Fulfilled Wishes* ».
- Au **Maroc**, La Marocaine Vie a soutenu Hadaf, une association créée en 1997 qui s'est donnée pour mission de promouvoir l'inclusion sociale des jeunes de 17 ans et plus en situation de handicap mental à travers l'éducation, l'apprentissage, la formation et l'autonomisation.
- En **Allemagne**, plusieurs associations œuvrant pour l'égalité des chances et la préservation de l'environnement ont été soutenues, comme *Rock Your Life*, *Mopo-Lauf*, ou encore *Stradtradeln*.
- En **Roumanie**, des actions ont été menées au bénéfice de l'association Autism Voice pour soutenir l'accompagnement thérapeutique et l'insertion dans l'emploi de 165 jeunes de moins de 26 ans atteints d'autisme. Le soutien à l'association *Fundatia Sf. Dimitrie* a également été poursuivi en 2023 pour contribuer au maintien dans l'emploi de 30 jeunes en situation de handicap et au développement de programmes sociaux et éducatifs au profit d'enfants issus de familles défavorisées.
- Au **Luxembourg**, Sogelife soutient LP4Y, une association spécialisée dans l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en situation de grande pauvreté et victimes d'exclusion. En 2023, le projet soutenu se concentre sur de jeunes femmes de 17 à 24 ans vivant à Bashantek, un bidonville densément peuplé au nord de la ville de Dhaka.
- En **Pologne**, les fondations *DOM Dbamy O Młodych*, *Zobacz Mnie* et *Dajemy Dzieciom Siłę*, œuvrant respectivement pour fournir une assistance aux enfants et adolescents en situation de précarité, en situation de handicap ou pour soutenir leurs aidants en apportant un soutien psychologique et une aide administrative, ont été soutenues par des dons financiers.

(1) L'association ARPEJEH a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle.
(2) Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) est une association loi 1901 qui propose aux chercheurs d'emploi un accompagnement humain et personnalisé, grâce à son réseau d'accompagnateurs bénévoles à travers toute la France.

6.3 – LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

Société Générale Assurances a poursuivi son engagement envers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en déployant un **programme de mentorat** à destination des collaboratrices afin de lutter contre le phénomène de plafond de verre. En 2023, **70 collaboratrices** ont bénéficié des conseils et partages d'expérience de mentors issus du Comité Exécutif et du Comité de Direction de Société Générale Assurances. Ce programme est renouvelé chaque année.

Un cycle de **conférences portant sur la Diversité et l'Inclusion**, proposé à tous les collaborateurs, a été organisé entre 2022 et 2023 pour sensibiliser les collaborateurs sur les thématiques suivantes : « l'entreprise inclusive, le respect de tous, la performance du collectif » ; « l'inclusion identitaire, permettre à chacun d'être soi-même » ; « stéréotypes, non coupables… mais responsables ».

Également, lors de la **semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap**, les collaborateurs ont été sensibilisés aux différents types de handicap et leurs prises en compte dans le développement d'interfaces et de documents digitaux e-accessibles. En effet, chaque collaborateur est au quotidien utilisateur et créateur de contenus digitaux (supports internes de présentation PowerPoint ou PDF, documents Word, etc.). Les bonnes pratiques d'e-accessibilité sont donc à la portée de tous.

Chiffres clés Diversité et Inclusion	2021	2022	2023
Index de l'égalité professionnelle 2023	94/100	94/100	**94/100**
Écart de rémunération. Calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par niveau de classification de la convention collective	39/40	39/40	**39/40**
Ecart de taux d'augmentations individuelles de salaire, ne correspondant pas à des promotions, entre les femmes et les hommes[1]	20/20	20/20	**20/20**
Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	15/15	15/15	**15/15**
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période de congé	15/15	15/15	**15/15**
Pourcentage de femmes dans les dirigeants effectifs	50 %	50 %	**50 %**
Pourcentage de femmes au sein du Comité de Direction	30 %	27 %	**25 %**

6.4 – LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS AU CŒUR DE LA POLITIQUE RH

Société Générale Assurances accompagne ses collaborateurs en France et à l'international dans le développement de leurs compétences et de leur employabilité via la formation, l'apprentissage, le co-développement entre pairs et l'élaboration de parcours professionnels pertinents.

6.4.1 Des dispositifs de recrutement et d'intégration efficaces

En 2023, 380 collaborateurs ont été recrutés en CDI en France (contre 417 en 2022 et 304 en 2021). Ces collaborateurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement modulable en fonction de leur activité (plan d'intégration individualisé, séminaire d'intégration, formations).

Des webinaires « Parcours de découverte » ont été proposés en 2023, particulièrement destinés aux nouveaux arrivants en complément de leur journée d'intégration, mais également ouverts à tous ceux qui souhaitaient mieux comprendre la contribution de chacun des métiers à la stratégie de Société Générale Assurances.

Des webinaires « RH & Vous » ont été initiés en 2023 dans l'objectif d'informer les collaborateurs sur les grandes thématiques des ressources humaines qui les concernent : le recrutement, la mobilité, la fixation des objectifs, etc.

(1) Indicateur calculé selon la méthodologie de l'article D. 1142-2 du décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

6.4.2 Une offre de formation variée

Société Générale Assurances s'attache à permettre aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement en mettant à leur disposition des outils simples et accessibles. Ils ont ainsi accès à un espace dédié sur l'intranet, regroupant l'accès aux sites de *e-learning* et aux *MOOC* en libre accès. Les collaborateurs peuvent suivre ces formations librement, choisir les modules qui les intéressent et avancer au rythme qui leur convient. Plusieurs plates-formes leur sont proposées, chacune étoffant son offre de formation liée aux enjeux RSE : l'académie digitale, Gofluent, Coursera et Coorpacademy.

En 2023, le taux d'accès à la formation s'élevait à **95 %** pour la France, avec 2 325 collaborateurs ayant au moins bénéficié d'une action de formation (hors réglementaire).

Chiffres clés de la formation (périmètre France)	2021	2022	2023	Évolution par rapport à 2022
Nombre total d'heures de formation	69 717 h	112 689 h	**108 032 h**	- 4,13 %
Nombre de collaborateurs formés	2 440	2 550	**2 709**	6,24 %
Dont collaborateurs formés à la RSE(1)	96 %	97 %	**99 %**	2 %
Taux d'accès à la formation	99,70 %	96 %	**95 %**	-1 %
Nombre d'heures moyen par collaborateur formé	28,57 h	44,19 h	**39,88 h**	-9,78 %
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (hors coûts salariaux)	1,29 %	1 %	**1,03 %**	+3 pts
Contrats en alternance signés	113	105	**142**	35,24 %

Des actions de formation intensifiées sur la RSE

Société Générale Assurances s'appuie sur la formation comme un pilier déterminant pour ancrer la RSE au cœur de son activité et du quotidien des collaborateurs. Un indicateur spécifique concernant la réalisation par tous les collaborateurs en France (CDI, CDD, Détachés et apprentis) d'au moins une formation sur le thème de la RSE par an est intégré dans l'accord d'intéressement depuis 2021. En 2023, **98,7 % des collaborateurs** en France ont ainsi réalisé au moins une formation RSE au cours de l'année.

Ces actions s'inscrivent dans un plan de formation spécifique ayant pour objectif de former tous les collaborateurs aux différents aspects de la RSE d'ici fin 2024.

Accélérer la compréhension des mécanismes du changement climatique avec les ateliers de « la Fresque du Climat » et « 2tonnes »

La Fresque du Climat est un atelier qui permet de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés au changement climatique.
Accessible à tous, cet atelier se base sur les rapports scientifiques du GIEC (groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat). Sans culpabilisation et par une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, la Fresque du Climat engage les participants dans un échange constructif et encourage le passage à l'action.
Société Générale Assurances déploie la Fresque du climat depuis 2021. Tous les principaux managers ont ainsi pu participer à l'atelier, qui est également intégré au parcours d'intégration des nouveaux arrivants.

Chiffres clés du déploiement au sein de Société Générale Assurances en 2023

À fin 2023, 757 collaborateurs ont été formés, portant à 34 % le taux de collaborateurs ayant participé à l'atelier au sein de l'entreprise. Par ailleurs, 25 collaborateurs ont été formés pour être animateurs de l'atelier. Enfin, 99 % des collaborateurs formés se déclarent très satisfaits ou satisfaits de l'atelier.

Pour aller plus loin : l'atelier 2tonnes

Pour engager le passage à l'action des collaborateurs suite à la réalisation de la Fresque du Climat, Société Générale Assurances déploie depuis 2023 l'atelier 2tonnes.
Cet atelier permet aux participants, en 3 heures, de simuler un scénario de transition jusqu'en 2050 vers un monde bas carbone en prenant des décisions à l'échelle individuelle et collective.
Tous les membres du Comité Exécutif ont ainsi participé à l'atelier, et le déploiement se poursuivra en 2024 avec notamment la formation des membres du Comité de Direction.

(1) Périmètre France.

6.5 – DES PLANS D'ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dialogue avec les collaborateurs

En 2023, le Baromètre Collaborateurs a une nouvelle fois révélé la solidité de l'engagement, de l'esprit d'équipe, du sens des responsabilités des collaborateurs de Société Générale Assurances. Les questions portaient sur l'Engagement, le Bien-être et l'Efficacité au travail, le soutien managérial et entre collègues, et la Responsabilité.

Principaux chiffres clés du baromètre collaborateurs	2021	2022	2023
Taux de participation France et International	63 %	74 %	**77 %**
Taux d'engagement*	69 %	66 %	**67 %**
Collaborateurs fiers de travailler pour le groupe Société Générale	80 %	76 %	**81 %**
Collaborateurs affirmant que leur travail est source d'accomplissement personnel	64 %	64 %	**68 %**
Collaborateurs déclarant pouvoir compter sur l'accompagnement et le soutien du management	84 %	84 %	**84 %**
Collaborateurs déclarant pouvoir compter sur l'aide et le soutien de leurs collègues	91 %	93 %	**92 %**
Note de bien-être au travail	6,6/10	6,5/10	**6,3/10**
Collaborateurs déclarant parvenir à concilier vie professionnelle et vie privée	75 %	75 %	**78 %**
Au sein du groupe Société Générale, je me sens inclus(e) et accepté(e) comme je suis (nouvelle question)	-	-	**88 %**
Dans mon entité, nous nous comportons de manière éthique et responsable dans nos activités (nouvelle question)	-	-	**80 %**

Dialogue social au sein de l'entreprise

Le dialogue social est l'affaire de tous : il s'exerce à tous les niveaux de l'entreprise et permet à chacun de s'exprimer dans l'intérêt collectif des collaborateurs et de Société Générale Assurances.

La représentation syndicale au sein de Société Générale Assurances en France est assurée par les Délégués Syndicaux et les Représentants Syndicaux. De plus, chaque site de Société Générale Assurances bénéficie de son C.S.E. d'Établissement (C.S.E.E.). Un C.S.E. Central (C.S.E.C.) est également mis en place pour le périmètre ASSU France. Chaque C.S.E. est accompagné de Commissions dédiées pour l'accompagner dans ses missions. Fin 2022, des élections ont renouvelé les élus participant aux différentes instances de Société Générale Assurances en France (C.S.E.E., C.S.E.C. et Commissions).

En 2023, l'accord de négociation annuelle obligatoire 2023 (NAO) a été signé à l'unanimité avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Les dynamiques collectives comme levier pour accompagner les évolutions

Société Générale Assurances s'appuie sur la force des dynamiques collectives pour faire évoluer les façons de travailler, pour relever les enjeux stratégiques, pour développer l'engagement et fluidifier les interactions en équipe dans les projets :

- La **communauté RSE** rassemble 30 collaborateurs (issus des différents métiers de l'entreprise) qui contribuent activement au déploiement de la stratégie RSE dans leur activité ou dans leur entité en France et à l'international ;
- La **communauté i-Link** rassemble des collaborateurs autour de l'innovation et des nouvelles méthodes de travail (130 collaborateurs en 2023) ;
- Les **Transform'acteurs** sont des collaborateurs identifiés pour leurs missions transversales,formés et outillés à l'approche systémique en entreprise pour apporter du changement au quotidien dans les façons de penser et d'agir (75 collaborateurs en 2023) ;
- **Open Up** rassemble chaque année une trentaine de collaborateurs issus de divers métiers. L'objectif est de développer leur capacité à travailler dans des environnements complexes et incertains et à prendre des décisions collectives sous pression ;
- Le **collectif S'engaGer** rassemble des collaborateurs volontaires du groupe Société Générale autour des sujets liés aux thématiques environnementales et sociales. S'engaGer organise des actions de sensibilisation type conférences, ateliers, aide à la diffusion de bonnes pratiques, et contribue à faciliter les avancées RSE du Groupe (18 collaborateurs de Société Générale Assurances en 2023).

Enfin, la pratique de la facilitation s'est fortement développée depuis 2022 au sein de Société Générale Assurances, avec la création d'une communauté de 25 collaborateurs-facilitateurs internes pouvant intervenir pour faciliter des projets business, des temps d'équipes qui nécessitent de mobiliser l'intelligence collective et de développer la participation et l'engagement. En 2024, plus de 30 managers seront formés à cette posture favorisant des temps d'équipes plus participatifs.

Prévention des risques pour la santé au travail

Société Générale Assurances veille à accompagner ses collaborateurs pour prévenir et gérer les risques psycho-sociaux pouvant être occasionnés par leurs missions. Un dispositif élargi de sensibilisation sur la prévention de ces risques auprès de toutes les parties prenantes de l'entreprise (collaborateurs, managers, partenaires sociaux, ressources humaines, membres du CODIR et du COMEX) a été déployé en 2023. Ce dispositif proposait une variété de formats (conférences, *e-learnings*, formations).

6.6 – UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Société Générale Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients. L'entreprise a également pour objectif de mettre en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.

6.6.1 Prévention du harcèlement et des comportements inappropriés

Société Générale Assurances dispose d'un processus de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés. Ce dispositif, constamment mis à jour :

- réaffirme les valeurs et les engagements de l'entreprise en la matière ;
- précise les définitions et donne des exemples concrets ;
- encourage la mise en place d'actions de prévention, à travers des formations spécifiques, pour les personnes amenées à gérer ce type d'agissements, et d'actions de sensibilisation plus globales ;
- rappelle l'existence d'un dispositif d'alerte pour les collaborateurs qui s'estiment témoins ou victimes de tels agissements ;
- rappelle que les auteurs de tels agissements s'exposeront à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Un dispositif d'alerte s'appuyant sur un outil accessible à tous via l'intranet et un processus dédié est en place pour tous les collaborateurs. Par ailleurs, des collaborateurs experts des Ressources Humaines ont également été formés.

6.6.2 Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts

Le risque de corruption, intrinsèquement faible pour Société Générale Assurances compte tenu de son activité d'assureur et de son modèle intermédié, est géré par la mise en œuvre du dispositif anticorruption Loi Sapin 2.

La mise en œuvre des 8 piliers[1] est finalisée, que ce soit en France ou à l'international : formation en e-learning de l'ensemble du personnel et en présentiel des collaborateurs exposés, procédure d'alerte actualisée, réalisation des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêt, mise en place d'un registre cadeaux/événements/repas et diffusion des instructions, renforcement du dispositif de contrôle permanent.

En complément du dispositif existant, des actions ciblées ont été menées en 2023 sur le processus d'agrément des tiers non-clients, aussi bien en termes d'actions de formation que de renforcement et d'enrichissement du corpus normatif et procédural, ceci dans l'objectif d'accompagner aux mieux les métiers dans la mise en œuvre opérationnelle des diligences attendues.

6.6.3 Programme de sensibilisation au Code de conduite interne

En 2023, Société Générale Assurances a poursuivi le déploiement du programme « Culture et Conduite » visant à ancrer une culture de responsabilité et à appliquer les normes les plus exigeantes du secteur assurantiel en matière de contrôle interne et de conformité.

Le déploiement de la formation distancielle « Éthique et Conduite » a permis de resensibiliser 3 442 collaborateurs (dont 2 850 en France et 592 à l'international). Par ailleurs, des sensibilisations régulières sont menées afin de rappeler à l'ensemble des collaborateurs l'importance de faire usage de son droit d'alerte en cas de constatation de conduites inappropriées.

Un Code de Conduite fiscale, qui décrit les principes et le cadre général qui guident l'entreprise aussi bien en ce qui concerne sa fiscalité propre que celle applicable à ses clients, est également mis à disposition des collaborateurs.

(1) Code de conduite, système de dénonciation des abus, cartographie des risques, procédures d'évaluation, contrôles comptables, formation pour les personnels exposés, sanctions disciplinaires et procédures de contrôle interne.

6.6.4 Protection des données personnelles

Le développement rapide de nouvelles technologies offre aux assureurs des opportunités de proposer des produits et des services personnalisés mais l'augmentation du volume de données créées par cette utilisation rend nécessaire une protection efficace des données personnelles des assurés et des salariés.

Société Générale Assurances met en œuvre, en France comme à l'international, un programme dédié afin de se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) consistant notamment à :

- Intégrer la protection des données personnelles dans l'ensemble des processus décisionnels de l'entreprise ;
- Cartographier l'ensemble des traitements réalisés et les retranscrire dans le Registre des traitements ;
- Sensibiliser régulièrement l'ensemble des collaborateurs aux problématiques de protection des données personnelles (formations distancielles et présentielles, communications).

En 2023, aucun dysfonctionnement significatif n'a été constaté.

6.6.5 Protection du système d'information et lutte contre la cybercriminalité

Société Générale Assurances a défini un schéma directeur de sécurité du système d'information qui décrit sa stratégie globale en la matière et permet de piloter les risques associés. Ce schéma, décliné selon plusieurs axes, permet notamment d'assurer la protection des infrastructures et des applications sensibles, la sécurité des données sensibles, la détection des anomalies et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce pilotage est complété par une évaluation annuelle de la maturité sécurité, une revue des accès aux applications sensibles et un suivi en continu des incidents.

En 2023, aucun incident significatif n'a été relevé.

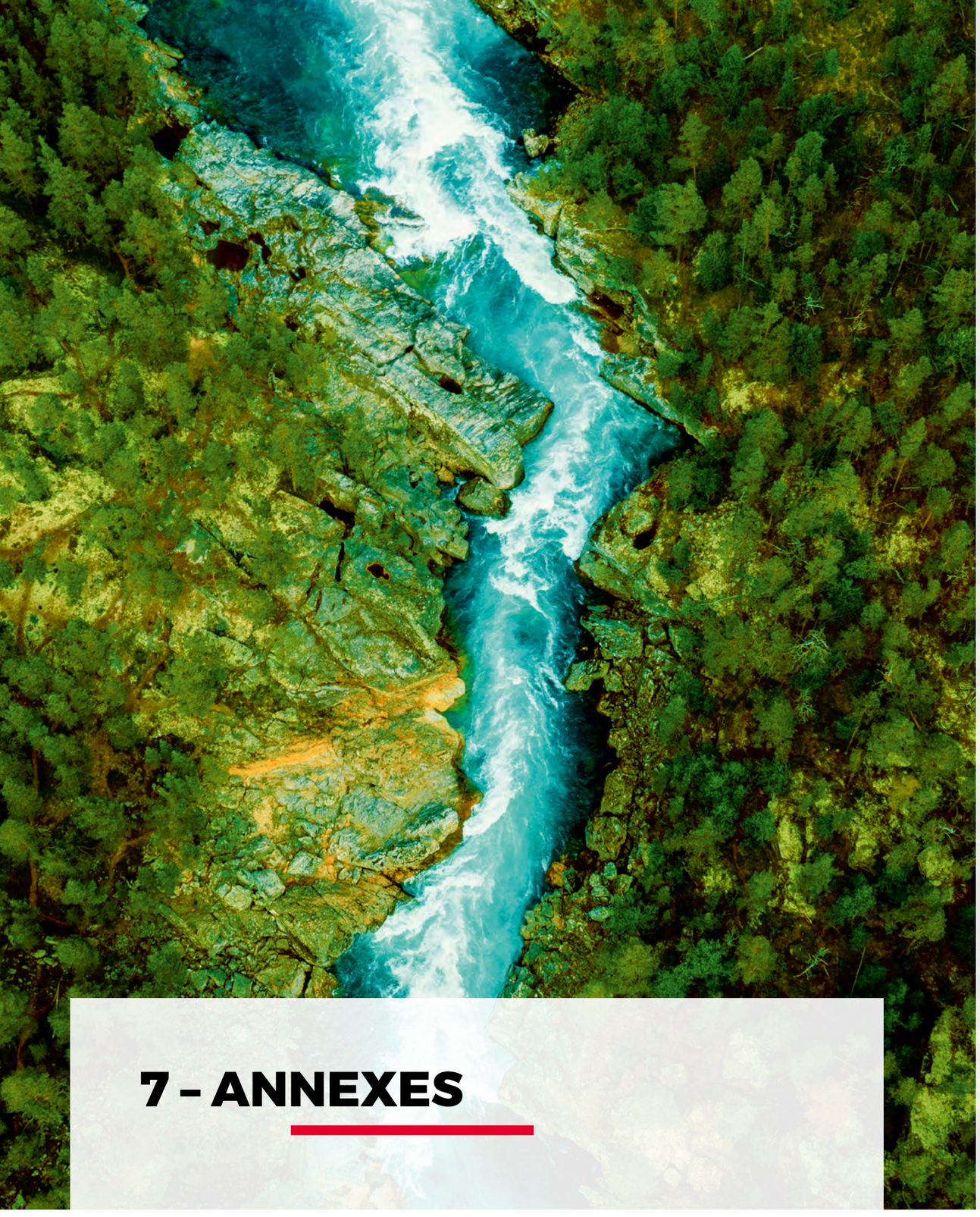

7 - ANNEXES

7.1 – TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

7.1.1 *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD)

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la TCFD.

Recommandations de la TCFD	Chapitres
Gouvernance • Supervision du conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique • Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique	**3.1 Stratégie RSE** **3.2 Gouvernance RSE**
Stratégie • Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme • Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière • Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2 °C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	**3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers** **4. Un investisseur responsable**
Gestion des risques • Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques • Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques	**3.2 Gouvernance RSE** **3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers** **4. Un investisseur responsable**
Indicateurs et objectifs • Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques	**3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers** **4. Un investisseur responsable** **6.1 Une volonté forte de réduire les émissions de CO_2 pour compte propre**

7.1.2 *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR)

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la réglementation SFDR.

Réglementation SFDR	Chapitres
Article 3 : Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité	**3.2 Gouvernance RSE** **3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers** **4. Un investisseur responsable**
Article 4 : Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités	**3.2 Gouvernance RSE** **3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers** **4. Un investisseur responsable**
Article 5 : Transparence des politiques de rémunération	**3.2.2 Inclusion de la RSE dans les politiques de rémunération**

La liste des produits et supports financiers article 8 et 9 de Société Générale Assurances (périmètre France) est disponible sur les sites des entités Sogécap, Antarius et Oradéa Vie.

Prise en compte des principales incidences négatives (PAI) dans les décisions d'investissements

Les Principales Incidences Négatives (PAI) ont été définies par l'UE comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement ».

Les déclarations sur les principales incidences négatives des entités concernées sont disponibles au sein des rapports ESG de chaque entité.

7.2 – LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, les Nations Unies ont lancé les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés par 193 pays. Les ODD définissent un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2030 qui visent à mettre fin à la pauvreté, à la faim et aux inégalités, tout en luttant contre le changement climatique, en améliorant la santé et l'éducation et en renforçant les institutions à l'échelle mondiale. Contrairement aux précédents objectifs du Millénaire pour le développement, les ODD mettent non seulement l'accent sur le rôle des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, mais aussi sur le rôle des entreprises pour qu'elles opèrent de manière responsable et saisissent les opportunités de résoudre les défis sociétaux.

Pour plus d'informations sur les ODD de l'ONU et leurs objectifs sous-jacents, veuillez consulter : https://sustainabledevelopment.un.org/.

7.3 – CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Pour les consommations de ressources et émissions de carbone pour compte propre, le présent rapport couvre le périmètre suivant :

- pour la France : Sogécap, Oradéa Vie, Sogessur et Antarius ;
- pour l'international :
  - 3 filiales consolidées : la Marocaine Vie (Maroc), Komercni Pojistovna (République Tchèque), Sogelife (Luxembourg) ;
  - Brd Fond De Pensii et Brd Asigurari De Viata (Roumanie).

Sont exclues du périmètre de reporting les succursales suivantes :

- Société Générale Insurance Allemagne,
- Société Générale Insurance Italie,
- Société Générale Insurance Pologne,
- Société Générale Insurance Roumanie.

Les entités du périmètre de reporting représentaient à fin 2023, 98 % du chiffre d'affaires de Société Générale Assurances.

Les données environnementales, sociales, et RH sont saisies dans l'outil « *Planethic Reporting* », agrégeant les informations de l'ensemble des entités du groupe Société Générale. La majorité des indicateurs RH et environnementaux présentés dans ce rapport sont calculés selon le référentiel groupe Société Générale.

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par le groupe Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les facteurs d'émissions ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le groupe Société Générale sont plus précis, par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

Pour les données 2023, la période de référence retenue pour les données environnementales (relevé des consommations de ressources et émissions de CO_2) va du 01/10/2022 au 30/09/2023 (sauf indication contraire), pour les données RH du 01/01 au 31/12/2023.

7.4 – MÉTHODOLOGIE AMUNDI D'ÉVALUATION ESG DES ACTIFS

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2023 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche best-in-class. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

A Dimension Environnementale

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B Dimension Sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes, en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

C Dimension Gouvernementale

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

	Environnement	Social	Gouvernance
17 CRITÈRES GÉNÉRAUX	• Émissions et Énergie • Gestion de l'eau • Biodiversité et Pollution • Fournisseurs (enjeux environnementaux)	• Santé et sécurité • Conditions de travail • Relations sociales • Fournisseurs (enjeux sociaux) • Responsabilité produits/clients • Communautés locales et droits humains	• Structure de conseil • Audit & Contrôle • Rémunération • Droits de actionnaires • Déontologie • Pratiques fiscales • Stratégie ESG
21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES	• Énergie propre • Voiture verte • Chimie verte • Construction durable • Gestion durable des forêts • Recyclage du papier • Finance éco-responsable • Assurance éco-responsable • Business vert • Emballage	• Bioéthique • Marketing responsable • Produits sains • Risques liés au tabac • Sécurité des véhicules • Sécurité des passagers • Médias responsables • Cyber-sécurité et vie privée • Fracture numérique • Accès aux soins • Accès aux services financiers	

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

À titre d'exemple, dans le secteur des produits domestiques et de soins personnels, les acteurs de l'industrie doivent rendre leur production et leurs emballages plus respectueux de l'environnement, en partie sous l'impulsion de la réglementation. Notre analyste ESG considérera donc les critères « Emballage » et « Biodiversité & Pollution », mais également « Responsabilité Produits et Clients ». Nous pensons que ces critères sont d'autant plus pertinents qu'ils représentent un risque pour un fabriquant.

Exemple de pondérations au sein de différents secteurs

	E	S	G
Produits domestiques et de soin personnels	36 %	34 %	30 %
Automobile	40 %	34 %	26 %
Banque	24 %	29 %	47 %
Télécommunications	15 %	53 %	32 %

Pondérations des critères environnementaux au sein du secteur des produits domestiques et de soin personnels

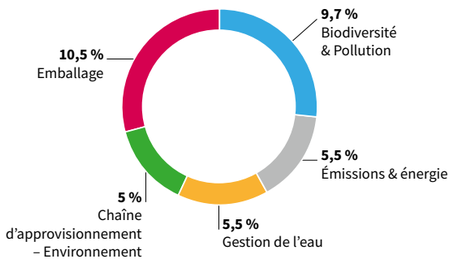

Méthodologie et processus de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

	Lower bound	Upper bound
A	2,5	3,5
B	1,5	2,5
C	0,5	1,5
D	-0,5	0,5
E	-1,5	-0,5
F	-2,5	-1,5
G	-3,5	-2,5

Échelle de notation ESG Amundi par rapport au score ESG.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

Pour chaque entreprise, le résultat des analyses quantitative et qualitative menant à l'évaluation des différentes composantes E, S et G, est illustrée sous forme graphique :

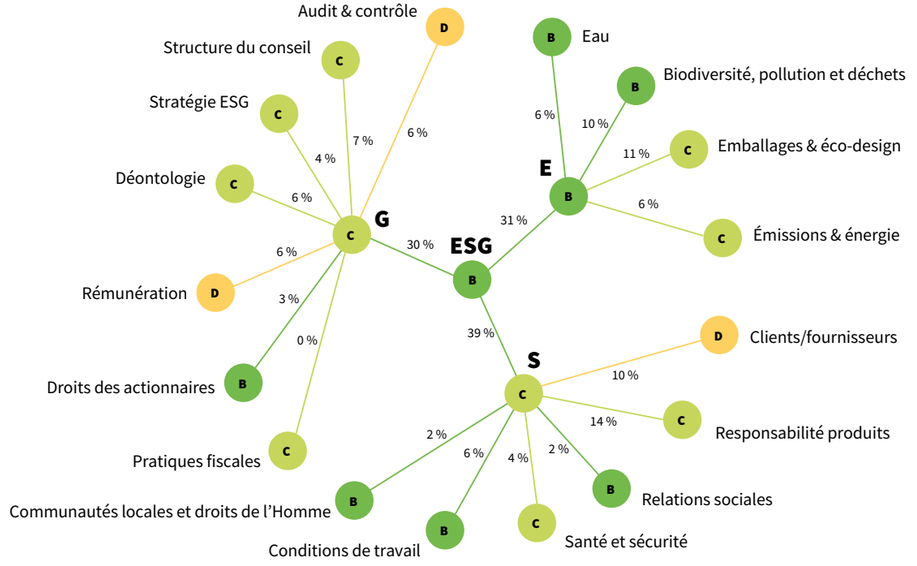

Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d'agences de notations extra-financières telles que VE (vigéo-Eiris), MSCI, ISS-ESG et Sustainalytics et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, dans l'exemple présenté ci-dessus, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à la stratégie ESG, à la politique de rémunération, aux pratiques fiscales, à la structure du conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

Comme illustré ci-dessous, le pilier environnement est noté B, celui du Social est noté C. L'évaluation globale ESG de l'entreprise est établie à B.

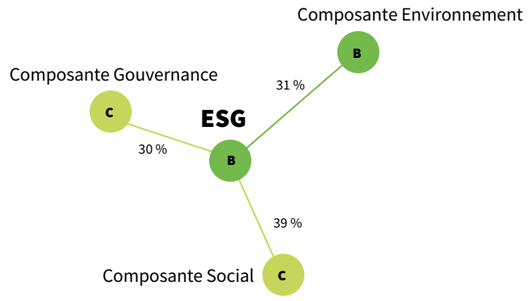

Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

ANALYSE ESG DES ÉMETTEURS SOUVERAINS

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des états à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

L'analyse ESG des états repose sur un modèle d'évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par VeriskMaplecroft. Ce fournisseur présente l'avantage d'offrir 160 indices (*i.e.* indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d'indices jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité[1].

Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
Environnement 40 %	• Climat • Capital Naturel	• Transition climat • Stress Hydrique • Biodiversité et protection des régions • Gaspillage
Social 28 %	• Droits Humains • Cohésion Sociale • Capital Humain • Droits Civils	• Sécurité • Travail forcé • Salaires décents • Pauvreté • Éducation • Santé • Liberté d'opinion et d'expression

(1) Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
Gouvernance 32 %	• Efficacité gouvernementale • Environnement économique	• Corruption • Démocratie • Audit et reporting • Protections des investisseurs

Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne).

Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures forwards-looking afin d'anticiper certains changements de score.

PRISE EN COMPTE DE LA NOTE ESG DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le processus d'investissement se déroule en 2 étapes :

1 Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (notés < F par AMUNDI) sont exclus du portefeuille.

Portefeuille ESG Sogécap = Exclusion des émetteurs notés F et G

+

En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.

2 En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.

Portefeuille ESG Sogécap = Note ESG moyenne du portefeuille ≥ Note ESG du benchmark

En vue d'établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogécap est composé :

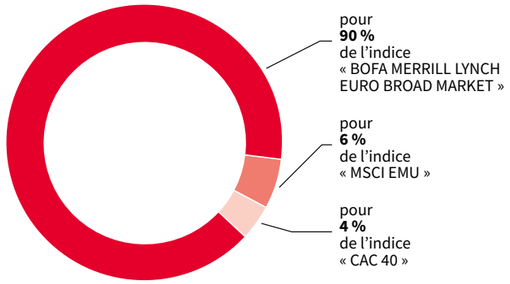

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap qui globalement se décompose ainsi :

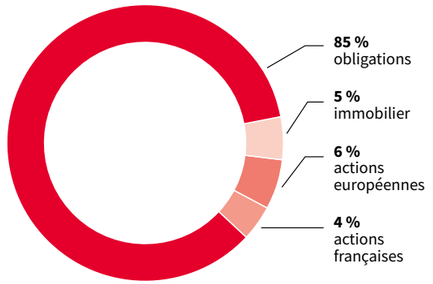

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

7.5 – MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG SUSTAINALYTICS

Risques non gérés

Risques non gérés au niveau des enjeux et au niveau global

Les scores finaux du classement des risques ESG sont une mesure du risque non géré, qui est défini comme le risque ESG matériel qui n'a pas été maîtrisé par une entreprise. Il comprend deux types de risque : le risque ingérable, qui ne peut être traité par les initiatives de l'entreprise, ainsi que le déficit de gestion. Le déficit de gestion représente les risques qui pourraient potentiellement être gérés par l'entreprise mais qui ne le sont pas suffisamment selon l'évaluation de Sustainalytics.

Une notation en trois étapes

Le système de notation des risques ESG d'une entreprise se déroule en trois étapes (de haut en bas, voir tableau 1). 1 Le point de départ est la détermination de l'exposition. 2 L'étape suivante consiste à évaluer la gestion et le degré de gestion du risque, 3 et la dernière étape consiste à calculer le risque non géré. Cette structure s'applique à chacun des enjeux ESG matériels ainsi qu'à la notation globale des risques ESG de l'entreprise.

Tableau 1 : notation des risques ESG – la structure de notation

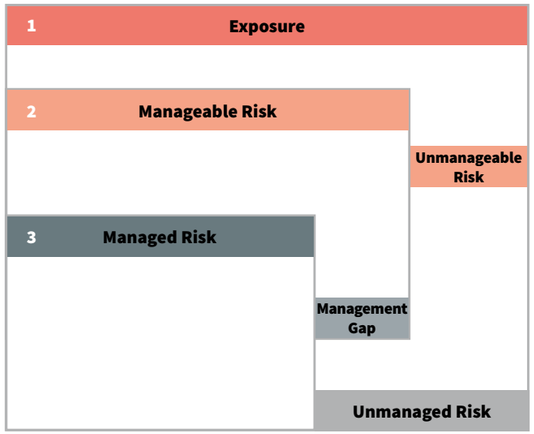

Company Exposure	=	*Subindustry Exposure*	*	*Issue Beta*	
	=	8	*	1.5	= 12
Manageable Risk	=	*Company Exposure*	*	*MRF*	
	=	12	*	90%	= 10.8
Managed Risk	=	*Manageable Risk*	*	*Management score (as %)*	
	=	10,8	*	75%	= 8.1
Unmanaged Risk	=	*Company Exposure*	-	*Managed Risk*	
	=	12	-	8.1	= 3.9

Source : *Sustainalytics*

Distinction entre les risques gérables et non gérables

La barre « *exposure* » de l'illustration ci-dessus représente l'exposition au risque ESG d'une entreprise au niveau des trois enjeux. Au niveau inférieur, les risques gérables sont séparés des risques non gérables. Le risque non gérable est l'une des deux composantes du risque non géré, comme le montre l'illustration ci-dessus. La deuxième composante est le déficit de gestion qui concerne la partie gérable des risques ESG matériels auxquels une entreprise est confrontée et reflète l'incapacité de l'entreprise à gérer suffisamment ces risques.

Risque total non géré

Le score final de la notation des risques ESG est calculé comme la somme des scores individuels des risques non gérés. Il s'agit du risque global non géré d'une entreprise. Comme on peut également le voir dans le tableau, le risque non géré est la combinaison du déficit de gestion et des risques non gérables d'une entreprise. Autrement dit, il s'agit de la différence entre l'exposition d'une entreprise et son risque géré.

Scores des groupes E/S/G

Fournir des informations supplémentaires sur le E, le S et le G

Les notations de risque ESG sont basées sur une notion absolue du risque et sont structurées autour des questions ESG importantes auxquelles les entreprises sont exposées à des degrés divers. Ces questions ESG importantes peuvent avoir un caractère purement environnemental, social ou de gouvernance. Toutefois, il s'agit généralement d'un mélange ou d'une combinaison de deux ou trois de ces éléments. Par conséquent, les notations des enjeux E/S/G que fournit *Sustainalytics* ont été construites comme des combinaisons linéaires des notations qu'ils génèrent au niveau des questions ESG matérielles, où les pondérations reflètent l'importance relative des indicateurs de gestion et d'événement respectivement pour chaque question. Tous les indicateurs de gestion et d'événement ont une correspondance univoque avec les enjeux ESG (c'est-à-dire qu'ils sont soit classés E, S ou G). De plus, les notations des enjeux E/S/G ne font pas partie de l'architecture des notations de risque ESG. Ils ne sont pas utilisés pour calculer la notation mais sont fournis à titre d'information supplémentaire et pour servir des cas d'utilisation spécifiques.

Figure 6 : notation des enjeux E/S/G en tant que combinaisons linéaires des scores de l'IEM

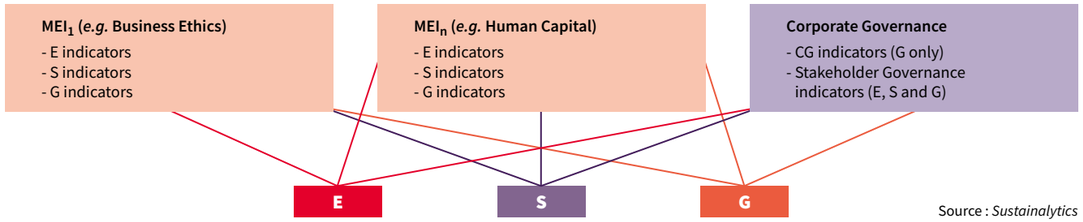

Source : *Sustainalytics*

7.6 – MÉTHODOLOGIE GBS D'ANALYSE DE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ (CDC BIODIVERSITÉ/CARBON 4)

L'impact du portefeuille sur la biodiversité a été évalué grâce à la base de données BIA-GBS (*Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score*™) développée par la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts) en partenariat avec Carbon 4.

Le GBS peut être vu comme l'équivalent du bilan carbone pour la biodiversité, bien qu'il soit difficile de résumer les enjeux de biodiversité en un indicateur unique. Il permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises d'un portefeuille financier en liant les données sur l'activité économique aux pressions sur la biodiversité, puis en traduisant ces pressions en impact sur la biodiversité.

Cet impact est exprimé en « **MSA.km²** ». La MSA (*Mean Species Abundance* ou Abondance moyenne des espèces) est une métrique reconnue par la communauté scientifique permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité. Elle permet d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant **l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.**

Cette mesure est exprimée en pourcentage et caractérise l'état des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %, où 100 % représente un écosystème vierge ou intact. Cette perte de biodiversité en MSA est ensuite multipliée par la surface occupée, en km². **1 MSA km² perdu équivaut ainsi à destruction totale de 1 km² d'espace naturel initialement intact.**

Deux types d'impacts sont calculés pour deux types d'écosystèmes différents (terrestre et aquatique d'eau douce) :

- Les impacts statiques (stock), qui correspondent à l'ensemble des impacts cumulés négatifs ;
- Les impacts dynamiques (flux), qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

Pour pouvoir obtenir une mesure unique et comparable à partir de ces différents impacts, le MSA.km² est converti en « ***MSA part per billion*** » (« **MSAppb*** »), indicateur agrégé tenant compte du poids relatif des différents impacts (statiques ou dynamiques) et écosystèmes (terrestre ou aquatique d'eau douce).

Figure 1 : extrait méthodologie du GBS de CDC Carbon 4

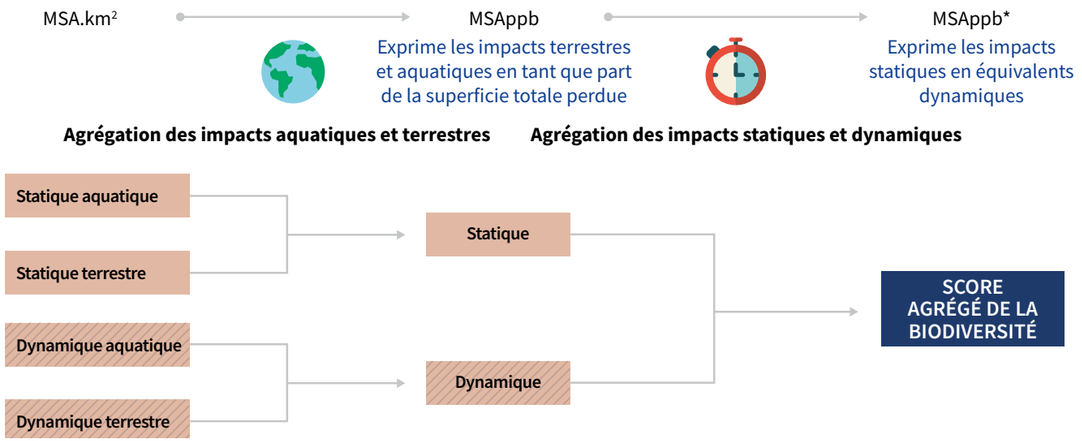

Enfin, le résultat du portefeuille est calculé en rapportant l'indicateur d'impact agrégé (« MSA.ppb* ») de chaque entreprise composant le portefeuille à leur valeur d'entreprise (incluant le *cash*) pour les « *corporates* » et au financement total pour les institutions financières. Il est exprimé en « **MSAppb* » par millions d'euros investis.**

Sources et outils

L'outil GBS s'appuie sur des modèles robustes et déjà existants afin de mener une évaluation aussi précise que possible :

- Les données financières (Facset/Carbon 4) ;
- Les données d'inventaires de matières premières produites/achetées (cultures végétales, élevage, fourrage, bois, métaux et minerais, pétrole et gaz (modèle Exiobase)[1] ;
- Les données de pression (changement d'usage des sols, émissions de gaz à effet de serre, émissions de nutriments azote/phosphore, consommations et prélèvements d'eau) (modèle Globio)[2].

3 étapes sont requises pour établir un lien entre activité économique de l'entreprise et les pressions affectant la biodiversité :

1. L'outil économique Exiobase permet d'établir les externalités de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité.

2. Les outils développés par l'équipe CDC Biodiversité permettent de comprendre dans quelle mesure la consommation de certaines matières premières ou services par l'organisation émettent une pression sur la biodiversité.

3. L'outil Globio étudie la pression de l'organisme pour quantifier son impact et ainsi lui attribuer un score, le *Global Biodiversity Score*.

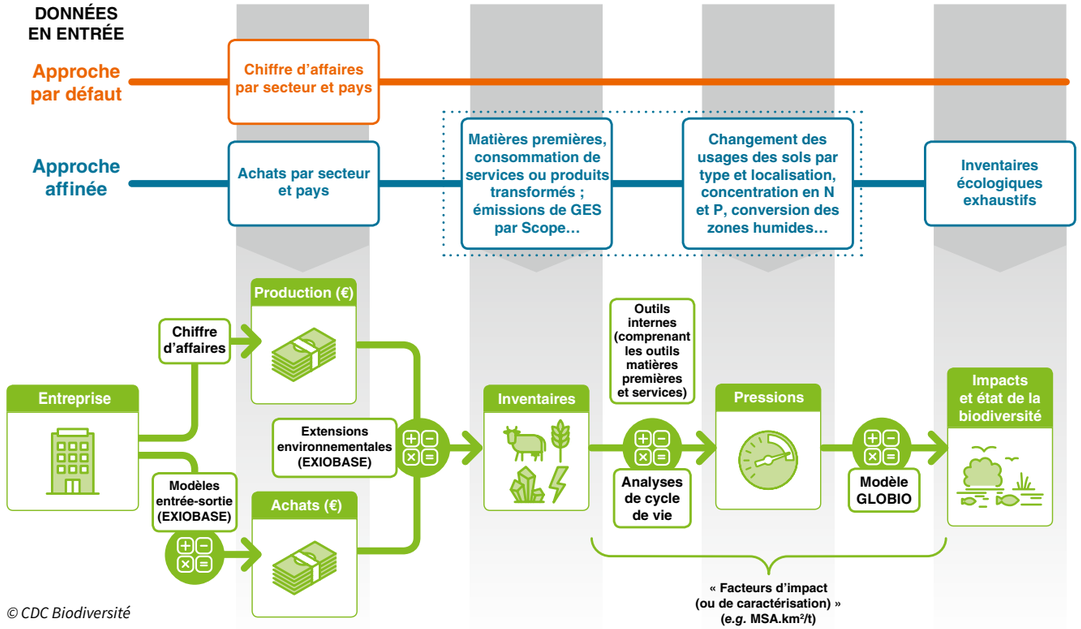

© CDC Biodiversité

Production/achat

Le chiffre d'affaires par secteur d'activité, et pays ou région sert à évaluer la production de l'activité évaluée (outil FACSET). Dans le cas de l'évaluation d'actifs financiers tels qu'un portefeuille d'actions cotées, cela peut inclure le chiffre d'affaires de plusieurs sociétés. Les achats associés à ce chiffre d'affaires sont évalués à l'aide du modèle entrées-sorties Exiobase.

(1) EXIOBASE – base de données mondiale qui propose des tableaux entrées-sorties (input-output, MR-IOT) et des tableaux ressources-emplois (*supply-use*, MR-SUT) détaillés, multirégionaux et étendus à l'environnement – qui permettent notamment de définir quels changements d'usage des terres, de l'eau, quelles émissions, etc. sont liés aux activités économiques des entreprises (ex. combien de matières premières à besoin Nestlé pour faire le café ou les barres chocolatées).

(2) GLOBIO – modèle développé et créé par un consortium composé du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du programme des Nations unies pour l'environnement (WCMC), du programme des Nations unies pour l'environnement GRID-Arendal et de l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale de PBL a entrepris d'étendre et d'améliorer le modèle GLOBIO. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur.

Inventaires

Les données sur la production et les achats sont converties en données sur les matières premières et produits transformés et les émissions grâce aux extensions environnementales d'Exiobase.

La consommation de services est une autre donnée utilisée pour évaluer les pressions qui ne sont pas liées à la consommation de matières premières ou de produits raffinés (par exemple l'empiétement ou les changements d'utilisation des sols causés par le tourisme vert ou encore les bureaux).

À l'issue de cette étape, le modèle Exiobase a évalué les pressions qu'une activité exerce sur la biodiversité.

Pressions

Les pressions terrestres et d'eau douce (ou aquatiques) sont évaluées à partir des inventaires à l'aide d'une gamme d'outils internes, potentiellement complétés par des Analyses de Cycle de Vie (ACV). En particulier, les outils d'analyse des matières premières et services développés par CDC Biodiversité sont utilisés pour associer des quantités de consommation de produits ou de services à des pressions.

État de la biodiversité et impacts sur la biodiversité.

L'état de la biodiversité, et donc les impacts sur la biodiversité, sont évalués à l'aide des relations pression-impact (équations) de Globio. Le terme « facteur d'impact » pourrait être utilisé pour décrire les coefficients issus du GBS pour calculer directement l'impact en MSA.km²* de n'importe quelle quantité d'inventaire ou de pression.

Le GBS couvre la plupart des pressions sur la biodiversité que l'on retrouve dans les rapports de l'IPBES[1]. Il ne couvre pas encore la pression liée aux espèces invasives et n'intègre pas les écosystèmes aquatiques marins :

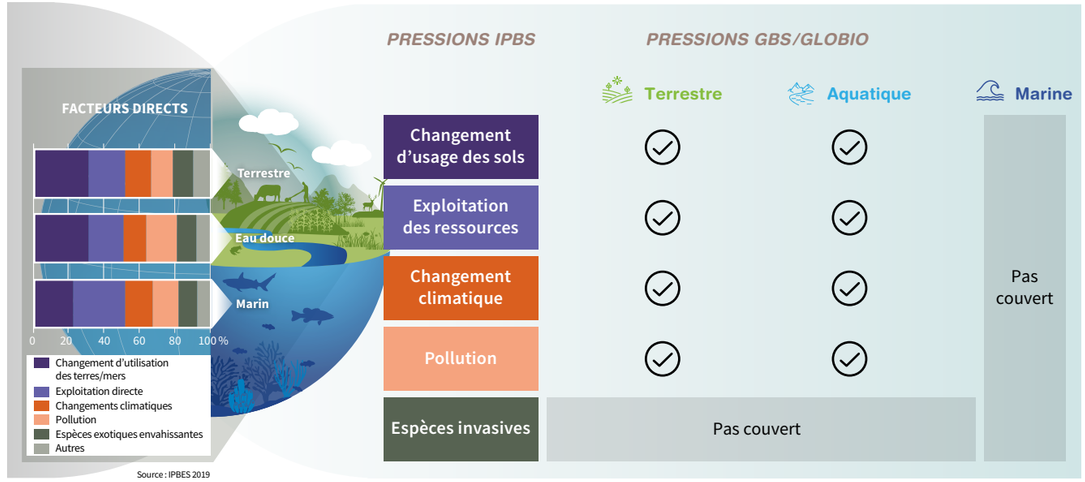

GLOBAL BIODIVERSITY SCORE® | CDC BIODIVERSITÉ

(1) Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

7.7 – MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT 2 °C S&P TRUCOST

7.7.1 Scénarios et méthodologie d'alignement 2 °C

Les scénarios utilisés dans le cadre de l'étude de l'alignement 2 °C sont les suivants :

1. Scénarios de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)(1) tirés de *Energy Technology Perspectives* 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1,75 °C, 2 °C et 2,7 °C de réchauffement global.

2. Scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) utilisés dans le rapport AR5 du GIEC(2), fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 2 °C, 3 °C, 4 °C et 5 °C (RCP 2,6 ; 4,6 ; 6 ; 8,5 W).

3. Scénario 1,5 °C de la *Science Based Targets Initiative*(3), fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C.

Les entreprises GEVA sont soumises aux scénarios RCP créés par le GIEC ainsi que le scénario 1,5 °C du SBTI. Afin de jauger leur niveau de température futur, les entreprises sont donc testées par rapport aux scénarios RCP 2,6 ; 4,6 ; 6 et 8,5 W. Afin de déterminer précisément les taux de réduction d'intensité carbone nécessaires pour les scénarios RCP 2,6 ; 4,6 ; 6 et 8,5 W, une série temporelle d'émissions provenant des différents gaz à effet de serre des scénarios RCP est d'abord convertie en équivalents CO_2e. Les intensités sont ensuite calculées en divisant la série temporelle d'émissions de CO_2e par une série temporelle du PIB mondial qui s'écoule sur le même horizon de temps. Pour le scénario 1,5 °C, un taux de réduction d'intensité de 7 % par an est utilisé. Ce taux est celui recommandé par la *Science Based Targets Initiative* (SBTI).

Les entreprises SDA sont soumises aux scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017. Afin de déterminer précisément les réductions d'intensité de carbone nécessaires par scénario, les émissions de carbone par secteur SDA sont divisées par les données de production, et ce tout au long de l'horizon 2012-2023.

Le niveau de détail en termes d'émissions de carbone pour ces secteurs à fortes intensités est plus granulaire et permet donc une analyse plus précise de leur alignement 2 °C.

Pourquoi S&P Trucost utilise les scénarios du GIEC et de l'AIE ?

Nous considérons le GIEC et l'AIE comme des organisations crédibles et reconnues au niveau international. Bien qu'il existe de très nombreux scénarios publiés par de nombreux auteurs, les scénarios RCP sont les plus répandus, et sont ceux employés au sein du dernier rapport publié par le GIEC (AR5). Ces scénarios sont également spécifiquement ceux prescrits par l'agence PRI en matière d'analyse prospective. Ces scénarios ont ensuite été complétés par les données du scénario 1,5 °C du SBTI.

Les scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 sont parmi les seuls qui comportent suffisamment de détails à l'échelle sectorielle (données de production et émissions de carbone), pour permettre la mise en œuvre de l'approche SDA. Elle est également la source référencée par l'article scientifique dans lequel la méthodologie SDA a été publiée pour la première fois. Pour l'heure, nous ne disposons pas de méthodologie alternative qui permettrait de calculer les intensités des secteurs SDA avec le même niveau de détail.

Scénario 2DS de l'AIE : le scénario 2DS projette un système énergétique global compatible avec une probabilité d'au moins 50 % de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2 °C. Le scénario 2DS limite à 1 000 $GtCO_2$ le total des émissions de carbone liées à la production d'énergie cumulées entre 2015 et 2100. Le scénario émet également l'hypothèse que les émissions de carbone provenant de la combustion de carburant et la production de matières premières dans le secteur de l'industrie seront réduites de près de 60 % d'ici 2050 (par rapport à 2013). Les émissions de carbone continueraient ensuite de décliner après 2050 jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte.

Veuillez consulter :
https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017
pour de plus amples informations.

(1) *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 - https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017
(2) IPCC *Fifth Assessment Report* - https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar5/
(3) *Science Based Target Initiative, Business Ambition for 1.5°C* - https://sciencebasedtargets.org/methods/

7.8 – RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés

EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Sogecap (ci-après « l' Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de la société Sogecap.

S.A.S. à capital variable
817 723 687 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, notamment la RSE, les ressources humaines, le marketing et les investissements.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 dudit Code ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;

  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de Sogecap France et couvrent entre 77 % et 97 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (77 % des effectifs et 97 % des actifs sous gestion hors unités de compte) ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Caroline Delérable
Associée, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (indicateurs clés de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
- Montants des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (Md €). - Consommation totale d'énergie (MWh).	- Les engagements de finance responsable. - Le développement des investissements durables et verts. - La prise en compte de la biodiversité au sein des investissements. - L'intégration ESG dans la politique d'investissement. - Les offres de produits responsables. - Les actions de mesure et d'amélioration de la satisfaction client.
Informations environnementales et métiers	
Informations quantitatives (indicateurs clés de performance)	*Informations qualitatives (actions ou résultats)*
- Le nombre d'heures de formation moyen par salarié ayant suivi au moins une formation dans l'année.	- Les dispositifs de formation. - Les dispositifs de bien-être au travail. - Les dispositifs mis en place concernant l'égalité, la diversité et l'inclusion. - Les mesures prises contre les risques psychosociaux (RPS).

AVERTISSEMENTS

AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2023. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document ou pour toute décision prise sur la base des informations qui y sont contenues.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2023.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90, bd Pasteur - 75015 Paris - France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com.

S&P TRUCOST

Les documents ont été préparés uniquement à titre informatif sur la base d'informations généralement à la disposition du public et provenant de sources jugées fiables. Le contenu de ces documents (y compris le texte, les données, rapports, images, photos, graphiques, diagrammes, animations, vidéos, recherches, évaluations, modèles, logiciels ou toute autre application ou réalisation à partir de ceux-ci ou toute partie de celui-ci (le « contenu ») ne peut être modifié, décomposé, reproduit ni distribué sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ni stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans l'autorisation écrite préalable de S&P Trucost ou de ses sociétés affiliées (collectivement, S&P Global). S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du contenu. S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne sont pas responsables des erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, ni des résultats obtenus par l'utilisation du contenu.
LE CONTENU EST FOURNI EN L'ÉTAT. S&P GLOBAL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DONNEURS DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE BOGUES, D'ERREURS LOGICIELLES OU DE DÉFAUTS, D'INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU CONTENU OU DE FONCTIONNEMENT DU CONTENU AVEC TOUTE CONFIGURATION LOGICIELLE OU MATÉRIELLE.
En aucun cas, S&P Global, ses sociétés affiliées ou leurs donneurs de licence ne pourront être tenus responsables à l'égard de quiconque de tout dommage direct, indirect, accidentel, exemplaire, compensatoire, punitif, spécial ou consécutif, de coûts, de dépenses, de frais juridiques ou de pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes de revenus ou de bénéfices et les coûts d'opportunité) en rapport avec l'utilisation du contenu, même s'ils étaient informés de la possibilité de réalisation de ces dommages.

Les opinions, citations et analyses de crédit et autres émises par S&P Trucost constituent des déclarations d'opinion à la date à laquelle elles sont exprimées et non des déclarations factuelles ou relatives à des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre des titres ou de prendre des décisions d'investissement, et ne traitent pas de l'adéquation d'un titre. S&P Trucost n'est pas tenue de mettre à jour le contenu après sa publication sous toute forme ni sous tout format. Le contenu ne doit pas être invoqué et ne remplace pas les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, de sa direction, de ses salariés, de ses conseillers et/ou de ses clients lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement ou d'autres décisions commerciales.

S&P Global maintient certaines activités de ses divisions séparées les unes des autres afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. Par conséquent, certaines divisions de S&P Global peuvent détenir des informations qui ne sont pas à la disposition d'autres divisions de S&P Global. S&P Global a mis en place des politiques et des procédures afin de préserver la confidentialité de certaines informations non publiques reçues dans le cadre de chaque processus d'analyse.

S&P Global peut recevoir une rémunération au titre de ses notations et certaines analyses, émises normalement par des émetteurs ou des souscripteurs de titres ou par des détenteurs d'obligations. S&P Global se réserve le droit de diffuser ses opinions et analyses. Les notations et analyses publiques de S&P Global sont mises à disposition sur ses sites Web, www.standardandpoors.com (gratuitement) et www.ratingsdirect.com (sur abonnement), et peuvent être distribuées par d'autres moyens, notamment par le biais des publications de S&P Global et de tiers diffuseurs.

Des informations supplémentaires sur les frais de notation sont disponibles à l'adresse www.standardandpoors.com/usratingsfees.

SUSTAINALYTICS

Les informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées sont la propriété de *Sustainalytics* et/ou de ses fournisseurs tiers, destinées à un usage interne et non commercial, et ne peuvent être copiées, distribuées ou utilisées de quelque manière que ce soit, y compris par citation, sauf accord explicite contraire par écrit. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et
(1) ne constituent pas des conseils en investissement ;
(2) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transaction commerciale ;
(3) ne représentent pas une appréciation de la performance économique, des obligations financières ou de la solvabilité de l'émetteur.

Celles-ci sont basées sur des informations mises à disposition par des tiers, sujettes à des changements continus et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « telles quelles » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics ni aucun de ses fournisseurs tiers n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, données ou opinions contenues dans ce document, de quelque manière que ce soit, sauf si la loi l'exige explicitement. Toute référence à des noms de tiers ou à des données de tiers est destinée à une reconnaissance appropriée de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ce propriétaire.

Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web.
Pour plus d'informations, visitez :
http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex
Crédit photo : iStock by Getty Images, Luc Perenom.
Conception et réalisation : lsp

Nº ADEME : FR231725_01YSGB

RENDEZ-VOUS SUR

Société Générale Assurances

@SG_Assurances

assurances.societegenerale.com
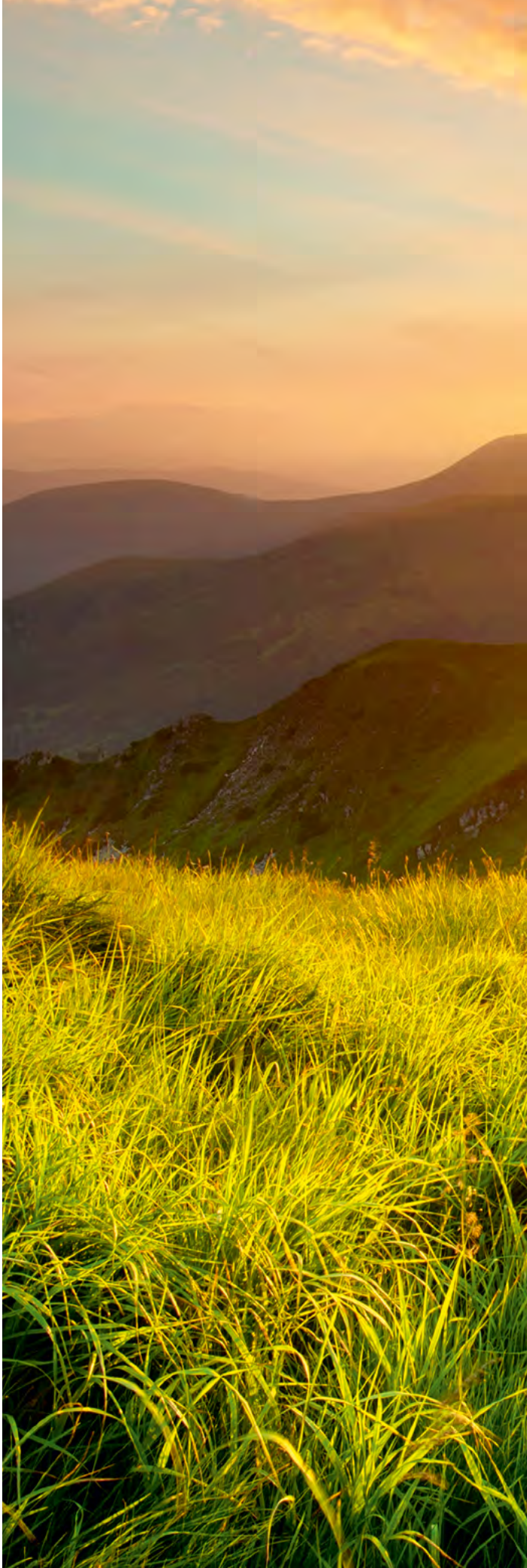
SOCIETE GENERALE
Assurances